# LANVOLLON AU FIL DU LEFF

JUILLET 2014

## NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

VILLE DE LANVOLLON

BULLETIN MUNICIPAL N° 59

# SOMMAIRE


Conseil municipal ..... 3
Cérémonies ..... 20
Travaux ..... 21
Communauté de Commune ..... 21
Les écoles ..... 22
Résidence An Héol ..... 31
Culture ..... 35
Association ..... 37
Infos pratiques ..... 43


Pendant la période d'été la Mairie sera fermée au public le samedi matin à compter du 12 juillet jusqu'au 17 août 2014.


Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Conception et Réalisation :
GROUPE ROUDENN GRAFIK
11 Impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN
Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04
Dépôt légal : juillet 2014

# LA LETTRE DU MAIRE

## Madame, Monsieur,

Ce premier bulletin me donne l'opportunité de vous adresser les remerciements de notre équipe pour les suffrages exprimés en faveur de notre liste.

Je n'oublie pas cependant les électrices et électeurs qui ont opté pour un autre choix.

Notre ambition est avant tout d'unir l'ensemble des Lanvollonnais autour de notre projet. Nous avons été élus pour être à votre service et nous travaillerons tout au long de ce mandat pour réaliser notre programme dans la limite de notre enveloppe budgétaire.

Au sein du conseil municipal, ces trois premiers mois ont été émaillés de tensions que je déplore et qui sont à l'origine de démissions successives au sein de la liste de Monsieur Morvan.

Je ne souhaite pas revenir sur ces événements, la presse les a largement commentés.

Contrairement aux élections antérieures, le vote du mois de mars dernier reposait sur un scrutin de liste et en cas de vacance de poste d'un élu, le candidat suivant sur la liste est désigné pour siéger à l'assemblée délibérante.

A ce jour, l'incertitude est toujours d'actualité concernant le quatrième conseiller de la minorité.

Depuis notre entrée en fonction, nous avons activement travaillé sur la préparation de nombreux dossiers qui seront opérationnels dans les prochains mois.

Outre la présentation du budget et les réunions du conseil municipal, un programme de voirie et d'effacements des réseaux est en cours d'étude.

Le dossier des nouveaux rythmes scolaires applicables à la rentrée prochaine a été traité dans la concertation pour satisfaire au mieux les souhaits du comité de pilotage composé de parents d'élèves, d'enseignants et d'élus.

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme est lancée et elle permettra d'assouplir la règlementation en vigueur dans le choix des constructions.

Le projet d'extension du cimetière est au cœur de notre préoccupation et les premières entrevues ont eu lieu pour mener à terme ce dossier.

Nous avons rencontré les commerçants de la ville et du marché, c'est un premier contact qui sera suivi de réunions de travail l'automne prochain.

Le thé dansant proposé le lundi de Pentecôte a satisfait les lanvollonais présents, cette formule sera reconduite et améliorée l'an prochain.

Comme vous pouvez le constater, les grands axes de nos promesses de campagne ont fait l'objet de toute notre travail.

Au delà des dissonances électorales, le Comité d'Animation a tenu ses engagements et continuera à animer Lanvollon avec la participation des élus et le soutien de la commune.

En conclusion de mon intervention, je vous souhaite un agréable été et de bonnes vacances.

Arsène NICOLAZIC

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 20 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze
Le jeudi 20 février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur François MORVAN
Etaient présents :
Monsieur Georges BOUDET, Monsieur Jean-Louis CONAN, Monsieur Michael GAUVAIN, Madame Sophie GICQUEAUX, Madame Jocelyne LALLES, Madame Sylviane LE MEZEC, Monsieur Bruno LE POULARD, Monsieur Didier MEAULLE, Monsieur Jean-François TURBAN,
Monsieur Georges ANDRE donne procuration à Monsieur Jean-François TURBAN,

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Sylviane LE MEZEC a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire précise qu'il évoquera deux sujets sans que ceux-ci ne fassent l'objet d'une quelconque délibération :
- Une demande d'occupation du domaine public
- Le projet d'aménagement de la voirie de la rue Saint-Hubert

### 1. Approbation du procès-verbal en date du 12 décembre 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
**APPROUVE** le procès-verbal du 12 décembre 2013.

### 2. Finances : Octroi des subventions 2014

Monsieur TURBAN présente les propositions de subventions émises par la commission finances pour l'année 2014.
Madame LALLES s'étonne de l'absence de demande de foyer socio-éducatif du collège Hamon.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**ADOPTE** les propositions de subventions émises par la commission finances sous condition que ces associations ne bénéficient pas d'une subvention communautaire.
**DIT** que les tableaux sont et resteront annexés à la présente.
Monsieur TURBAN présente ensuite la participation au fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur. Il rappelle que cette participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.

La participation est la suivante :
- 12 809,84 € pour les classes maternelles (17 Lanvollonnais)
- 13 638 € pour les classes primaires (40 Lanvollonnais)
- 147, 88 € pour le transport à la piscine

Soit une participation totale de 26 595 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**PREND ACTE** de la participation 2014 au fonctionnement des écoles du Sacré-Coeur.

### 3. Personnel communal

#### a. Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un agent

Monsieur le Maire informe que les effectifs de cantine tournent actuellement autour de 153 enfants contre 116 il y a deux ans. Ceci nécessite un encadrement plus important notamment des maternelles.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
**DECIDE** d'augmenter à compter du 1er mars 2014 la durée hebdomadaire de service du poste d'agent d'entretien de la commune sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe de 29h45 à 32 h 20 mn annualisé.

#### b. Création d'un poste de responsable des affaires scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal a décidé d'une nouvelle organisation du temps scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

Etant donné les effectifs prévisionnels de la rentrée, il conviendra d'encadrer environ 115 enfants sur le temps d'accueil de loisirs des primaire les mardis et vendredis de 15 h 15 à 16 h 45 et environ 90 maternelles tous les jours de 13 h 45 à 14 h 30.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite que seul l'accueil des primaires soit déclaré en Accueil de Loisirs auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale.
La direction des centres de loisirs est régie par l'arrêté du 9 février 2007 et impose un encadrement spécifique.
**VU** l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme et notamment son article premier,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
**DECIDE** La création à compter du 1er mars 2014 d'un poste de responsable des affaires scolaires et périscolaires sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation ou d'animateur territorial pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures annualisées.

Monsieur MEAULLLE fait part des nombreuses interrogations des parents notamment sur la gratuité des activités périscolaires dans le cadre de la réforme. Madame LALLES lui répond qu'il n'est pas question de rendre le service payant.
Madame LALLES assistera à un prochain conseil d'école le mardi 25 février. Elle expliquera le projet aux parents qui le souhaitent.
Les enseignants souhaitent favoriser des activités relativement simples à organiser telles que la cuisine, le jardinage etc…
Madame LALLES participera également à un échange entre communes du département le 13 mars.

#### c. Convention de mise à disposition du personnel administratif au SIRESCOL

Monsieur le Maire rappelle que le fonctionnement administratif du SIRESCOL est assuré par deux agents communaux. Il sollicite du Conseil municipal son accord pour le renouvellement de la convention de mise à disposition de ce personnel.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel communal au SIRESCOL pour l'année 2014.
**DIT** que cette convention restera annexée à la présente délibération.

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Monsieur CONAN souhaite que le Maire explique les difficultés rencontrées par le SIRESCOL suite au départ des écoles privées.
Monsieur le Maire répond que le syndicat, pour pallier ces difficultés, a eu recours à une ligne de trésorerie et a songé à demander une participation aux communes membres.
Ce départ a nécessité une augmentation de 7 % du prix des repas sur l'année 2013.

## 4. Cession d'un chemin rural

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la réalisation de la zone d'activités de Kercadiou, la communauté de communes a sollicité l'intégration d'une partie du le chemin rural n°10 à un lot commercial.

Monsieur le Maire précise que ce chemin ne fait plus l'objet d'aucune desserte, dans la mesure où la maison située en limite de la zone bénéficiera d'un autre accès. Il précise qu'avant toute cession, il convient de solliciter une enquête publique.
**VU** le Code Rural, et notamment son article L. 161-10 ;
**VU** le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;
**VU** le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;
**CONSIDERANT** que le chemin rural n°10 ne présente plus d'utilité,
**CONSIDERANT** la demande faite par Monsieur le Président de la communauté de communes d'acquérir ledit chemin.
**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.
**CONSIDERANT,** par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré à l'unanimité
**CONSTATE** la désaffectation du chemin rural,
**DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article
L. 161-10 du Code rural ;

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

## 5. Réalisation de l'opération n° 34 du PLU

Monsieur le Maire informe que suite au décès de la propriétaire, il souhaite que la commune acquière une partie de la parcelle cadastrée A n° 2369.
L'acquisition de cette parcelle entre dans le cadre de l'opération n° 34 du PLU ayant pour objectif la jonction entre le site des services techniques et celui des espaces verts.
Il conviendra de voter les crédits nécessaires à cette réalisation avant de délibérer sur le projet.

## 6.Cession de la traceuse routière

**VU** les articles L.2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
**CONSIDERANT** que la traceuse routière est économiquement peu intéressante (utilisations ponctuelles nécessitant un entretien important) et devient vétuste
**CONSIDERANT** l'offre de cession établie à 600 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal
**DECIDE** d'approuver la cession de gré à gré de la traceuse routière au prix de 600 euros.
Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la transaction.

## 7. Convention relative à l'entretien du giratoire des Fontaines

Monsieur le Maire rappelle qu'il est convenu que la commune entretienne les équipements de voirie, les espaces verts et prenne en charge l'éclairage public du rond-point de Kercadiou.

Monsieur le Maire présente un projet de convention tripartite (Conseil Général, Commune et Communauté de Communes) déterminant les obligations de chacun.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
**APPROUVE** le projet de convention relative à l'aménagement et à l'entretien du rond-point de kercadiou pour une durée de 10 ans.

## 8.Informations diverses

### 8.1 Présentation du projet rue Saint-Hubert

Monsieur le Maire présente le projet établi par A et T Ouest Géomètre.
Qui a estimé le coût des travaux de voirie à 170 000 €HT.
Monsieur le Maire précise qu'il souhaite organiser une réunion pour la présentation du projet aux riverains.
Monsieur CONAN fait également part des participations de la commune estimées par le syndicat départemental d'énergie pour les réseaux électriques et de télécommunication :
Les effacements de réseaux : basse tension : 12 600 euros.
Réseau éclairage public : 16 200 euros
Réseau téléphonique : 12 600 euros
Câblage : 1600 euros.
Le SDE propose également en tranche conditionnelle l'effacement des réseaux d'une partie de la rue des Ormes et de la rue de Penn Lann pour 25 000 € de participation communale.

### 8.2 Présentation du projet d'effacement des réseaux de la rue des Fontaines

Monsieur CONAN présente les participations communales au projet d'effacement des réseaux de la rue des Fontaines :
Basse tension : 20 400 €
Eclairage public : 25 800 €
Réseau téléphonique : 14550 €
Cablage : 1600 €

Concernant la zone des Fontaines, Monsieur le maire précise qu'un dernier projet de rond-point intègre la desserte directe de Triskalia.

### 8.3 Demande du foyer de vie

Dans le cadre du projet communautaire de jardin de la biodiversité, le foyer de vie Bon-Sauveur a fait part de son souhait de réhabiliter l'ancienne chapelle et d'y installer une volière et autre abri pour animaux La responsable a également sollicité une participation pour l'achat des matériaux.

### 8.4 Demande d'occupation du domaine public :

Monsieur PINARD tenancier de la pizzeria la Galetière souhaite agrandir le restaurant en construisant une véranda sur le trottoir afin de se conformer aux règles d'accès aux personnes handicapées.
En l'état actuel, aucune construction avec fondation ne peut être érigée car le trottoir fait partie du domaine public. Seul un déclassement du domaine puis une cession permettraient cette construction. En revanche, une construction sans fondation, c'est-à-dire amovible, pourrait être érigée sur le domaine public par le biais d'une autorisation d'occupation du domaine.
Monsieur le Maire souhaite favoriser la demande de Monsieur PINARD dans un souci de maintien du commerce local.
L'assemblée acquiesce.
Il conviendra par la suite de déterminer la méthode à appliquer.
**Tour de table**
Monsieur LE POULARD souhaite savoir pourquoi les agents communaux procèdent à l'élagage d'arbres qui n'appartiennent pas à la commune.
Monsieur le Maire lui répond qu'en cas de dépassement gênant sur le domaine public, il préfère demander aux services d'élaguer afin d'éviter le danger.
La séance est levée à 22 heures 13.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

# DU JEUDI 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 28 mars, le Conseil Municipal convoqué à
18 heures s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

Mme Roselyne DESCAMPS - M. Pierre GLO - M. Stéphane GOUTIERS
M. Pascal LACROIX - Mme Jocelyne LALLES - M. Evence LE GOAS
Mme Monique LE VOGUER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER
Mme Patricia MARTIN - M. François MORVAN - M.Arsène NICOLAZIC
Mme Sandrine NIVET - M. Dominique PRIGENT - Mme Florence QUATTRIN
Mme Estelle RIVOALLAND - M. Alain SAPIN - Mme Marie-Annick THOMAS
M. Christian TRILLA - M. Jean-François TURBAN

Formant la majorité des membres en exercice
Monsieur Evence LE GOAS a été élu secrétaire.

## Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François MORVAN, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Evence LE GOAS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

## 1. Élection du maire

### 1.1 Présidence de l'assemblée

Madame Roselyne DESCAMPS a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article
L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|---|---|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Arsène NICOLAZIC | 14 | Quatorze voix |
| Jean-François TURBAN | 4 | Quatre voix |

### 1.2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs: Madame Marie-Annick THOMAS et Monsieur Pierre GLO sont désignés.

### 1.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposé l'enveloppe lui-même dans l'urne prévue à cet effet.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

### 1.4 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
e. Majorité absolue : 10

### 1.5 Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Arsène NICOLAZIC a été proclamé maire et a été immédiatement installé.
Sous la présidence de Monsieur NICOLAZIC élu maire le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

## 2. Détermination du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq (5) adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre (4) adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq (5) le nombre des adjoints au maire de la commune.

## 3. Élection des adjoints

### 3.1 Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai d'une minute pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|---|---|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Dominique PRIGENT | 15 | quinze voix |

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

### 3.2 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 15
e. Majorité absolue : 8

### 3.3 Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Dominique PRIGENT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

## 4. Désignation des délégués au Syndicat intercommunal de restauration collective

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lanvollon est représentée par deux délégués au sein du SIRESCOL.
**VU** l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Il a immédiatement été procédé au dépouillement.

Résultat du premier tour de scrutin :
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)... 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 19
e. Majorité absolue : 10

Ont obtenu :
Arsène NICOLAZIC : 15 voix
Pascal LACROIX : 15 voix
François MORVAN : 4 voix
Monique LE VOGUER : 4 voix

Messieurs Arsène NICOLAZIC et Pascal LACROIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été proclamés délégués au SIRESCOL.

## 5. Désignation de deux délégués au Syndicat de gestion des locaux de la caserne de gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lanvollon est représentée par deux délégués au sein du syndicat de gendarmerie.
**VU** l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Il a immédiatement été procédé au dépouillement.

Résultat de premier tour de scrutin :
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 19
e. Majorité absolue : 10

Ont obtenu :
Arsène NICOLAZIC : 15 voix
Dominique PRIGENT : 15 voix
François MORVAN : 4 voix
Jocelyne LALLES : 4 voix

Messieurs Arsène NICOLAZIC et Dominique PRIGENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été proclamés délégués au syndicat de gendarmerie.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50 minutes.

Roselyne DESCAMPS
Stéphane GOUTIERS
Jocelyne LALLES
Monique LE VOGUER
Marie-Françoise LIMPALAER
Patricia MARTIN
Arsène NICOLAZIC
Dominique PRIGENT
Estelle RIVOALLAND
Marie-Annick THOMAS
Jean-François TURBAN
Pierre GLO
Pascal LACROIX
Evence LE GOAS
François MORVAN
Sandrine NIVET
Florence QUATTRIN
Alain SAPIN
Christian TRILLA

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze
Le jeudi 17 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Madame Marie-Annick THOMAS Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-François TURBAN, conseillers municipaux.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Florence QUATTRIN a été désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

1.Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014
2.Comptes de gestion et comptes administratifs 2013
3.Détermination des taux d'imposition 2014
4.Budgets primitifs 2014
5.Constitutions des commissions municipales et désignation des délégués
6.Délégations du conseil municipal au maire
7.Informations sur les délégations du maire aux adjoints
8.Détermination des indemnités du maire et des adjoints
9.Demande de subvention pour le salon du livre

## 1. Approbation du procès-verbal en date du 28 mars 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 voix contre
(Mesdames LALLèS et LE VOGUER, Messieurs MORVAN et TURBAN)
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014.

## 2. Examen et vote des comptes de gestion 2013, comptes administratifs 2013

### a. Lotissement Dreuzlann 1

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget Lotissement Dreuzlann 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur LACROIX)
**APPROUVE** le compte administratif 2013 du lotissement Dreuzlann 1 lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
dépenses : 50 826.90 €/ recettes : 0 €
Section d'investissement :
dépenses : 0 €/ recettes : 0 €

### b. Lotissement Dreuzlann 3

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget « Lotissement de Dreuzlann 3 »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention
(Monsieur LACROIX)
**APPROUVE** le compte administratif 2013 du lotissement de Dreuzlann 3 lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement :
dépenses : 25 932.50 € / recettes : 0.23 €
Section d'investissement :
dépenses : 0 € / recettes : 0 €

### c. Lotissement Kérouel 2 et 3

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget « Lotissement de Kérouel 2 et 3 ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur LACROIX)
**APPROUVE** le compte administratif 2013 du lotissement de Kérouel 2 lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :
dépenses : 473 273.29 € / recettes : 1 532 706.53 €
Section d'investissement :
dépenses : 1 391 887.53 € / recettes :
332 737.87 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2013
**STATUE** sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant un excédent de fonctionnement de 1 059 433.24 €
Décide de l'affecter au compte 002 : résultat reporté.

### d.Annexe mairie

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif de l'annexe mairie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur LACROIX)
**APPROUVE** le compte administratif 2013 de l'annexe mairie, lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement :
dépenses : 3 045 € / Recettes : 3 045 €
Section d'investissement :
dépenses : 0 € / Recettes : 0 €

### e. Commerce « vêtements »

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce «vêtements».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur LACROIX)
**APPROUVE** le compte administratif 2013 du commerce « vêtements » lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement :
dépenses : 4 528.23 € / recettes : 4 528.19 €
Section d'investissement :
dépenses : 0 € / recettes : 0 €

### f. Commerce « tapissier »

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du commerce « tapissier ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur LACROIX)
**APPROUVE** le compte administratif 2013 du commerce « tapissier » lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement :
dépenses : 0 € / recettes : 0.36 €
Section d'investissement :
dépenses : 0 € / recettes : 0 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2013
**STATUE** sur l'affectation du résultat de fonctionnement
**CONSTATANT** un excédent de fonctionnement de 0.36 €
**DECIDE** d'affecter la somme de 0.36 € au compte 002- résultat reporté

### g. Budget Assainissement

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (Monsieur LACROIX)
**APPROUVE** le compte administratif 2013 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :
dépenses : 215 112.31€ / recettes : 269 004.25 €
Section d'investissement :
dépenses : 173 716.06 € / recettes : 443 990.56 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2013

**STATUE** sur l'affectation du résultat d'exploitation
**CONSTATANT** un excédent d'exploitation de 53 891.94 €
**DECIDE** d'affecter la somme de 53 891.94 € au compte 1068 (réserves- excédent d'exploitation reporté).

### h. Budget principal

Le Conseil Municipal
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
**DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Monsieur le Maire quitte légalement la séance, Monsieur LACROIX prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et une abstention (Monsieur LACROIX)
**APPROUVE** le compte administratif 2013 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement :
dépenses : 1 283 201.26 € / recettes : 2 169 894.56 €
Section d'investissement :
dépenses : 1 905 984.11 € / recettes : 1 201 758.05 €

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2013
**STATUE** sur l'affectation du résultat de fonctionnement
**CONSTATANT** un excédent de fonctionnement de 886 693.30 € à l'unanimité
**DECIDE** d'affecter la somme de 886 693.30 € au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

## 3. Détermination des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur kes propriétés non bâties et la taxe d'habitation.

| | Bases Prévisionnelles | Taux | Produit fiscal attendu |
|---|---|---|---|
| Taxe d'habitation | 1 684 000 | 17.69 % | 297 900 € |
| Taxes foncières sur le bâti | 1 821 000 | 27.87 % | 507 513 € |
| Taxes foncières sur le non bâti | 22 300 | 80.47 % | 17 945 € |
| TOTAL | | | 823 358 € |

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2014.

A Monsieur MORVAN qui pensait que les taux d'imposition allaient diminuer, Monsieur LACROIX répond que la liste menée par Monsieur NICOLAZIC n'avait pas promis de baisser les taux mais de travailler sur certaines bases d'imposition par le biais du classement des biens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOPTE** les taux d'imposition 2014 suivants :
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

## 4.Budgets primitifs 2014

### a.Lotissement Dreuzlann 1

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 95 981.31 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 31 981.31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
**APPROUVE** le budget primitif 2014 du lotissement Dreuzlann 1.

### b.Lotissement Dreuzlann 3

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 25 932.27 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 25 932.27 €

Monsieur MORVAN souhaite savoir pourquoi aucun crédit n'est prévu sur ce budget.

Monsieur PRIGENT lui répond qu'il est préférable d'attendre les conclusions de l'étude commandée au SMEGA sur les zones humides avant le prévoir de continuer les travaux et de vendre les lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (Monsieur MORVAN, Madame LE VOGUER, Monsieur TURBAN et Madame LALLES)
**APPROUVE** le budget primitif 2014 du lotissement Dreuzlann 3.

### c. Lotissement kérouel 2 et 3

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 069 771.88 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 068 231.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
**APPROUVE** le budget primitif 2014 du lotissement Kérouel 2 et 3.

### d.Commerce «vêtements»

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 5 350.80 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
**APPROUVE** le budget primitif 2014 du commerce vêtement.

### e. Suppression du budget annexe mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
**DECIDE** de supprimer le budget « annexe mairie » à compte du 1er janvier 2014.

### f. Commerce «tapissier»

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0.36 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** le budget primitif 2014 du commerce «tapissier».

### g. Assainissement

Section d'exploitation :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 258 030 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 453 436.44 €

Monsieur MORVAN regrette que le projet de station de relèvement ne soit pas poursuivi. Le projet lui semble indispensable à la réalisation de la zone de Kercadiou.

Monsieur le Maire l'informe qu'une réunion se tiendra avec les élus communautaires afin de s'assurer de la nécessité d'engager ou non de tels travaux.

Monsieur TURBAN souhaite savoir quels réseaux seront rénovés.

Monsieur LACROIX lui répond que le programme n'est pas encore défini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions (Monsieur MORVAN, Madame LE VOGUER, Monsieur TURBAN et Madame LALLES)
**APPROUVE** le budget primitif 2014 du budget assainissement.

### h.Budget principal

Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 698 570.20 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 529 505.98 €

Monsieur le maire précise qu'il reste environ 260 000 € de reste à réaliser de 2013 à payer sur le budget 2014. Il énonce ensuite les nouveaux travaux qui seront engagés pour un peu moins de 300 000 euros.

Monsieur MORVAN se plaint de l'absence de concertation avec l'opposition. Il regrette également de ne pas avoir été destinataire du projet de budget avant la séance.

Il sollicite une suspension de séance afin de pouvoir analyser ce budget.

Monsieur le Maire suspend la séance à 20 h 13.

Reprise de la séance à 20 h 35.

Monsieur PRIGENT précise que les travaux de voirie de la rue Saint Hubert seront réalisés en 2015. En revanche, l'effacement des réseaux sera commandé en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour 4 voix contre
(mesdames LALLES et LE VOGUER, messieurs TURBAN et MORVAN)
**APPROUVE** le budget primitif 2014 du budget principal.

## 5. Constitution des commissions municipales

### 5.1 Constitution des commissions ordinaires

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier au préalable les questions soumises au conseil,

Monsieur le Maire propose une liste composée majoritairement de conseillers municipaux mais aussi de certains administrés.
Monsieur MORVAN demande le droit de pouvoir lui aussi proposer des personnes extérieures au conseil municipal.
Monsieur le Maire refuse.
Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (mesdames LALLES et LE VOGUER, Messieurs MORVAN et TURBAN)

Le Conseil Municipal
**ARRETE** la liste des noms des membres des commissions suivantes :

**Travaux**
Arsène NICOLAZIC, Dominique PRIGENT, Evence LE GOAS, Pierre GLO, François MORVAN
Extra : Yves LUCO, Guy TOUBOULIC

**Urbanisme**
Arsène NICOLAZIC, Dominique PRIGENT, Patricia MARTIN, Evence LE GOAS, François MORVAN

**Finances**
Arsène NICOLAZIC, Pascal LACROIX, Dominique PRIGENT, Estelle GUYOT, Jean-François TURBAN

**Vie scolaire**
Arsène NICOLAZIC, Patricia MARTIN, Alain SAPIN, Stéphane GOUTIERS, Sandrine NIVET, Jocelyne LALLES, François MORVAN

**Vie associative**
Arsène NICOLAZIC, Sandrine NIVET, Alain SAPIN, Estelle GUYOT, Jean-François TURBAN, François MORVAN
Extra : Véronique ROMERO

**Culture**
Roselyne DESCAMPS, Marie-Françoise LIMPALAER, Stéphane GOUTIERS, Florence QUATTRIN, François MORVAN
Extra : Yves LE DILAVREC, Christelle FALAIX

**Communication**
Arsène NICOLAZIC, Alain SAPIN, Patricia MARTIN, Roselyne DESCAMPS, Florence QUATTRIN, Jocelyne LALLES, Evence LE GOAS, Christian TRILLA
Extra : Christelle FALAIX, Véronique ROMERO, Michel PIERRE

**Liste électorale**
Arsène NICOLAZIC, Alain SAPIN, Marie-Françoise LIMPALAER, Marie-Annick THOMAS, Pierre GLO, Jocelyne LALLES, Monique LE VOGUER
Extra : Véronique ROMERO

**personnel communal**
Arsène NICOLAZIC, Dominique PRIGENT, Pascal LACROIX, Patricia MARTIN, François MORVAN
Suppléante : Jocelyne LALLES

**commerce**
Arsène NICOLAZIC, Alain SAPIN, Marie-Annick THOMAS, Marie-Françoise LIMPALAER, Pascal LACROIX, Jocelyne LALLES
Suppléant : Jean-François TURBAN
Extra : Véronique ROMERO

**impôts**
Arsène NICOLAZIC, Pascal LACROIX, Alain SAPIN, Evence LE GOAS, Jocelyne LALLES
Suppléant : François MORVAN.

### 5.2 Constitution de la commission d'appel d'offres

**VU** l'article 22 du code des marchés publics ;

Considérant que les collectivités peuvent constituer une ou plusieurs commissions d'appel d'offres permanentes ;

Considérant que cette commission est composée, pour les communes d'une population inférieure à 3500 habitants, de son Maire en qualité de président, et de trois autres membres du Conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle ;

Considérant qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le Président : Arsène NICOLAZIC, maire

La Commission d'appel d'offres de la commune sera constituée des délégués titulaires suivants :

Messieurs Dominique PRIGENT, Pascal LACROIX, Jean-François TURBAN

La Commission d'appel d'offres de la commune sera constituée des délégués suppléants suivants : Messieurs Evence LE GOAS, Christian TRILLA, François MORVAN.

### 5.3 Désignation des membres du CCAS

**VU** l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles
**VU** les articles R 123-7 à R 123-15 et R 123-27 à R 123-29 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que le maire préside de droit ce conseil composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum en plus du maire,

Conformément au mode de scrutin, par 17 voix pour et 2 abstentions (Monsieur MORVAN et madame LALLES) ont été désignés membres du conseil d'administration du CCAS, les conseillers municipaux suivants :
Mesdames Sandrine NIVET, Estelle GUYOT, Monique LE VOGUER et Monsieur Christian TRILLA

### 5.4 Désignation du délégué au comité cantonal d'entraide

**VU** les statuts du comité cantonal d'entraide Lanvollon des Côtes d'Armor ;

Considérant que le Conseil d'Administration du Comité Cantonal d'Entraide est composé des maires des communes du canton, d'un membre supplémentaire par commune, d'un représentant des aînés ruraux et de cinq membres supplémentaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
**DESIGNE** Madame Sandrine NIVET comme déléguée au comité cantonal d'entraide. Elle y accompagnera Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire, membre de droit.

### 5.5 Désignation des délégués au syndicat intercommunal de diffusion cinématographique

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du syndicat intercommunal de diffusion cinématographique en milieu rural des Côtes d'Armor.

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein de ses instances, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et d'un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
**DESIGNE** Madame Patricia MARTIN et Monsieur Stéphane GOUTIERS en tant que membres titulaires et madame Estelle GUYOT en tant que membre suppléant pour représenter la commune de Lanvollon au syndicat intercommunal de diffusion cinématographique.

### 5.6 Désignation des délégués au syndicat départemental d'énergie

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor.

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein de cette instance, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DESIGNE Monsieur Dominique PRIGENT, membre titulaire et Monsieur Evence LE GOAS, membre suppléant pour représenter la commune de Lanvollon au syndicat départemental d'énergie.

### 5.7 Désignation d'un délégué au CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Comité national des actions sociales.

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein de cette instance, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
**DESIGNE** Monsieur Arsène NICOLAZIC comme représentant de la commune de Lanvollon au CNAS.

## 6. Délégations du conseil municipal au maire

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DELEGUE** à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat, les fonctions suivantes :

- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 30 000 euros hors taxe, lorsque les crédits s ont inscrits aux budgets ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de rémunérer les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

## 7. Information sur les délégations du maire aux adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé aux délégations suivantes, pour la durée du mandat :

*Article 1 : Monsieur Dominique PRIGENT, premier adjoint, est chargé des travaux, de la sécurité et de l'urbanisme :*
*Les investissements nouveaux*
*La gestion de la voirie publique (travaux, éclairage public, mobilier urbain)*
*L'entretien et la maintenance du patrimoine bâti*
*L'entretien des espaces verts*
*La sécurité des bâtiments*
*La sécurité du personnel des services techniques et espaces verts*
*La représentation du maire dans les diverses instances relatives à la sécurité et l'accessibilité des établissements recevant du public*
*L'assainissement : fonctionnement de la station d'épuration, réseaux*
*La délivrance d'autorisations en matière de droit des sols*
*Le suivi du plan local d'urbanisme.*

*Article 2 : Monsieur Alain SAPIN, deuxième adjoint, est chargé du commerce local et du marché, de la communication et des affaires générales.*
*L'appui aux commerçants en collaboration étroite avec le service économique de la communauté de communes*
*L'organisation du marché hebdomadaire*
*L'alimentation du site internet*
*L'élaboration du bulletin municipal*
*Les prix de fleurissement*
*La gestion du cimetière*
*L'état civil en suppléance du maire.*
*Les relations avec les industriels forains*

*Article 3 : Madame Patricia MARTIN, troisième adjoint, est chargée de la vie scolaire et de la jeunesse.*
*Le fonctionnement de l'école publique*
*La restauration scolaire*
*L'accueil périscolaire*
*Le conseil municipal des enfants*
*Les activités des jeunes en collaboration avec le service jeunesse de la communauté de communes.*

*Article 4 : Monsieur Pascal LACROIX, quatrième adjoint, est chargé des finances et du système informatique de la mairie.*
*Les affaires budgétaires et financières (budget, fiscalité, prospective, gestion des emprunts et de la trésorerie)*
*Les assurances*
*Les outils informatiques et leurs moyens de sauvegarde.*

*Article 5 : Madame Sandrine NIVET, cinquième adjoint, est chargée des affaires sociales et des relations avec les associations.*
*Les relations entre la commune et le CCAS*
*L'animation du conseil de la vie sociale de la résidence An Héol*
*La mise en œuvre de la politique sociale (aides, délivrance de colis alimentaires…)*
*La gestion des demandes des associations (mises à disposition des salles, gestion du matériel).*
*Les relations avec le comité cantonal d'entraide.*

## 8. Détermination des indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints, issues des articles L. 2123-23 et
L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux (pouvant être différent pour le maire et chacun des adjoints) applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la commune.

Considérant que le conseil municipal a décidé de se doter de cinq postes d'adjoints (conseil municipal du 28 mars 2014);

Considérant que le conseil municipal est composé comme suit :
un maire ;
cinq adjoints ;
treize conseillers municipaux.

**VU** les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales;
Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 voix contre
(Mesdames LALLÈS et LE VOGUER, Messieurs MORVAN et TURBAN)

**DECIDE** de fixer les indemnités de ses membres comme suit :

| Bénéficiaires | Taux (en % de l'indice 1015) | Indemnité brute (en euros) |
|---|---|---|
| Maire | 42.00 | 1596.61 |
| Adjoints (5) | 12.25 | 465.67 |

**DIT QUE** ces indemnités seront applicables à compter de l'élection du maire et des adjoints (28 mars 2014) et durant toute la durée du mandat et subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur MORVAN constate une augmentation globale des indemnités.

Monsieur LACROIX répond que le versement d'une indemnité à un cinquième adjoint entrainera une augmentation de l'enveloppe de 160 € mensuels dans la mesure où sont supprimées les indemnités aux conseillers municipaux. D'autres économies seront effectuées sur les charges à caractère général.

Monsieur le Maire précise que les adjoints sont déjà au travail et cinq adjoints ne seront pas de trop pour la réalisation de l'ensemble des projets et que l'indemnité individuelle versée au maire et aux adjoints reste inchangée par rapport à la précédente mandature.

## 9. Demande de subvention pour le salon du livre

Monsieur le Maire fait part de la demande de participation financière faite par l'association bibliothèque pour tous pour l'organisation du salon du livre 2014.
Etant donné les engagements pris par le Maire avant les élections de payer le repas des 90 auteurs, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Monsieur TURBAN fait constater que 650 € avaient été pris en charge par la commune en 2013. Monsieur le Maire lui répond que l'engagement pris cette année de payer les repas aurait coûté plus de 1400 €.

Considérant que des crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mesdames LE VOGUER et LALLES, Messieurs MORVAN et TURBAN)

**DECIDE** d'octroyer la somme de 1000 € à l'association bibliothèque pour tous au titre de l'organisation du salon du livre 2014.

Avant de clôturer la séance monsieur le Maire informe que les élus qui souhaiteraient évoquer des questions en conseil municipal pourront lui soumettre ces demandes entre l'annonce de l'organisation du conseil et l'envoi de l'ordre du jour soit 8 jours avant.

Monsieur le Maire et Monsieur LACROIX font part de leur étonnement à la vue des armoires de la mairie vidées avant leur installation.

Ils souhaitent également savoir où se trouve l'appareil photo de la mairie.

Monsieur MORVAN pense l'avoir laissé à la résidence An Héol.

La séance est levée à 21 heures 8 minutes.

Arsène NICOLAZIC
Dominique PRIGENT
Alain SAPIN
Patricia MARTIN
Pascal LACROIX
Sandrine NIVET
Roselyne DESCAMPS
Pierre GLO
Stéphane GOUTIERS
Evence LE GOAS
Marie-Françoise LIMPALAER
Florence QUATTRIN
Estelle GUYOT
Marie-Annick THOMAS
Christian TRILLA
Jocelyne LALLES
Monique LE VOGUER
François MORVAN
Jean-François TURBAN

# COMPTE ADMINISTRATIF 2013

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS | |
|---|---|
| Solde d'exécution d'inv.reporté | 788 546.52 |
| Emprunts auprès d'établ. de crédits | 192 600.83 |
| Cautions | 413.88 |
| Divers travaux | 19 605.79 |
| Divers travaux de voirie | 33 067.57 |
| Ecole publique | 454 208.89 |
| Vestiaires et terrain de sport | 14 999.04 |
| Matériel services techniques | 4 500.89 |
| Site services techniques | 7 350.02 |
| Voirie définitive lotissement de Kérouel | 385 332.06 |
| Office du tourisme | 1 935.45 |
| Bibliothèque | 3 423.17 |
| **TOTAL DÉPENSES** | **1 905 984.11** |

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

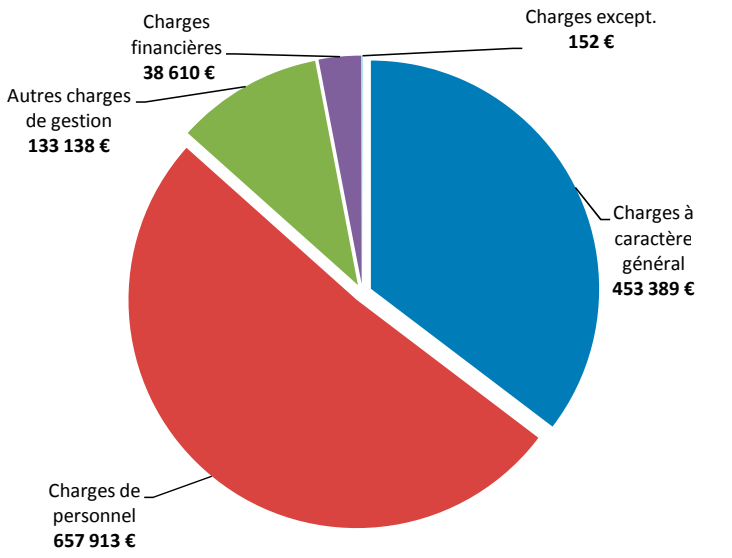


| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Charges à caractère général | 453 389.02 |
| Charges de personnel | 657 913.19 |
| Autres charges de gestion courante | 133 137.53 |
| Charges financières | 38 609.62 |
| Charges exceptionnelles | 151.90 |
| **TOTAL DÉPENSES** | **1 283 201.26** |

| RECETTES D'INVESTISSEMENTS | |
|---|---|
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 596 857.74 |
| FCTVA (remboursement de TVA) | 34 503.58 |
| TLE | 12 737.00 |
| DETR | 152 715.60 |
| Subvention d'investissement- Département | 101 006.40 |
| Cautions | 1 057.73 |
| Emprunt débloqué | 300 000.00 |
| Terrains | 2 880.00 |
| **TOTAL RECETTES** | **1 201 758.05** |

| | |
|---|---|
| **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT** | **-704 226.06** |

## RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

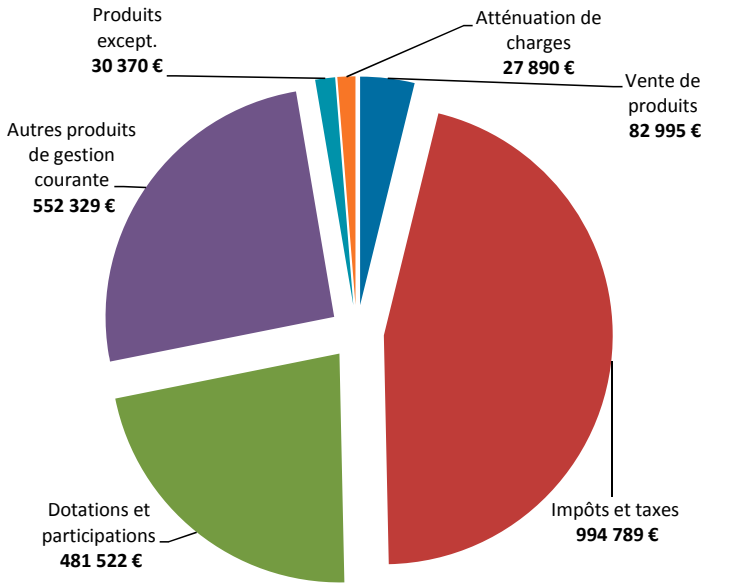


| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Vente de produits (redevances, services périscolaires, …) | 82 995.44 |
| Impôts et taxes (taxes foncières et habitations, …) | 994 789.03 |
| Dotations et participations (Etat, …) | 481 521.90 |
| Autres produits de gestion courante (locations, …) | 552 328.88 |
| Produits exceptionnels (vente d'immobilisation, …) | 30 369.70 |
| Atténuation de charges | 27 889.61 |
| **TOTAL RECETTES** | **2 169 894.56** |

# BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

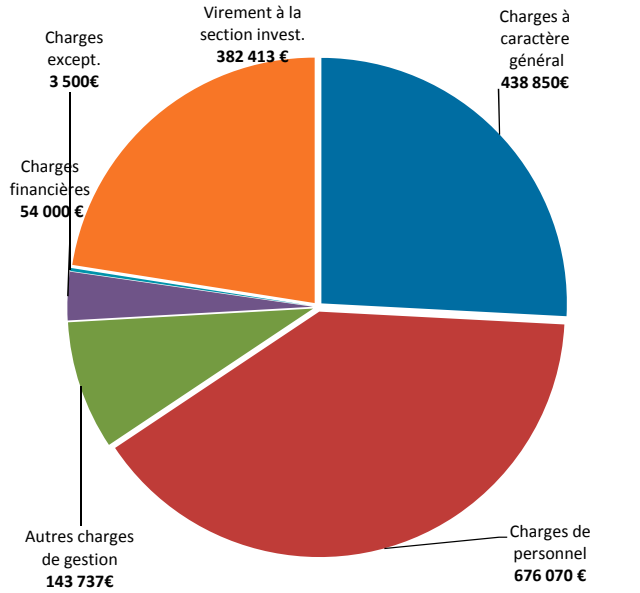


| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Charges à caractère général | 438 850 |
| Charges de personnel | 676 070 |
| Autres charges de gestion courante | 143 738 |
| Charges financières | 54 000 |
| Charges exceptionnelles | 3 500 |
| **Virement à la section investissement** | **382 413** |
| **TOTAL DÉPENSES** | **1 698 570** |

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS | |
|---|---|
| Solde d'exécution d'inv.reporté | 704 226 |
| Emprunts auprès d'établ. de crédits | 200 000 |
| Cautions | 1 000 |
| Acquisitions immobilières | 2 400 |
| Mairie (divers travaux, normes) | 18 000 |
| Autres matériels - Signalisations marché | 5 000 |
| Divers travaux + Modification du PLU | 89 600 |
| Divers travaux de voirie | 247 680 |
| Voirie rue St Hubert (effac. des réseaux) | 50 000 |
| Voirie rues du parc et St Vincent | 35 000 |
| Ecole publique (portes, divers matériels) | 19 000 |
| Matériel services techniques | 12 000 |
| Eclairage public | 19 000 |
| Voirie définitive lotissement de Kérouel | 42 000 |
| Roind point de Kercadiou | 70 000 |
| Eclairage public rond point des Fontaines | 11 600 |
| Bibliothèque | 3 000 |
| **TOTAL DÉPENSES** | **1 529 506** |

## RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

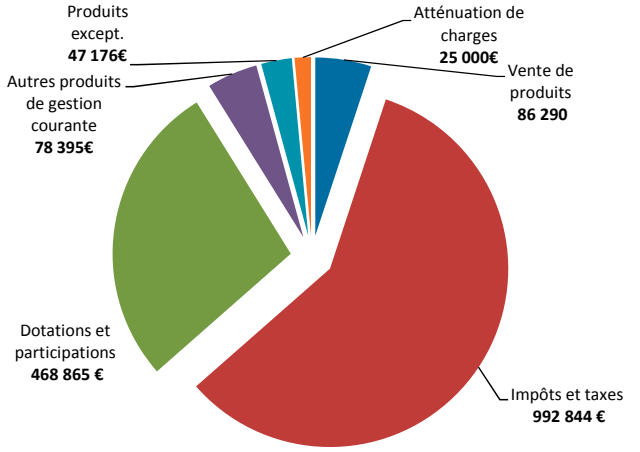


| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---|
| Vente de produits (redevances, services périscolaires, …) | 86 290 |
| Impôts et taxes (taxes foncières et habitations, …) | 992 844 |
| Dotations et participations (Etat, …) | 468 865 |
| Autres produits de gestion courante (locations, …) | 78 395 |
| Produits exceptionnels (vente d'immobilisation, …) | 47 176 |
| Atténuation de charges | 25 000 |
| **TOTAL RECETTES** | **1 698 570** |

| RECETTES D'INVESTISSEMENTS | |
|---|---|
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 886 693 |
| **Virement de la section fonctionnement** | **382 413** |
| FCTVA (remboursement de TVA) | 186 000 |
| TLE | 10 000 |
| DETR | 18 000 |
| Subvention d'investissement- Région | 22 400 |
| Subvention d'investissement- Départ. | 19 000 |
| Subventions autres organismes | 5 000 |
| **TOTAL RECETTES** | **1 529 506** |

| | |
|---|---|
| **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT** | **0.00** |

## CONCLUSION

**Nous estimons à 382 000€ le potentiel de résultat de fonctionnement pour l'année 2014. Les grandes lignes seront la diminution des charges à caractère général et une stabilité des recettes de fonctionnement (pas de hausse des taux d'imposition). Ce résultat 382 000€ que l'on retrouve dans nos recettes d'investissement, va nous permettre de démarrer un programme de voirie conséquent.**

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 6 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze
Le vendredi 6 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET, adjoints,
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle RIVOALLAND, Madame Marie-Annick THOMAS, Monsieur Christian TRILLA, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-François TURBAN, conseillers municipaux.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

.....

Ordre du jour :
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2014
2. Compte-rendu de l'activité municipale
3. Rythmes scolaires :
   modification de l'organisation
   mise à disposition d'un agent communautaire
4. Urbanisme : lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme
5. Travaux
   Effacement des réseaux de la rue Saint-Hubert
   Autres travaux
6. Personnel :
   Approbation des ratios promu-promouvables
   Création des postes
7. Nomination du représentant défense
8. Proposition de composition de la commission communale des impôts directs
9. Nomination des représentants aux commissions intercommunales
10. Revalorisation du montant des loyers

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2014

Dans les informations diverses, Madame LALLES pense qu'il a été dit que les points pouvant être soumis à l'ordre du jour devaient être transmis 48 heures au moins avant la séance et non sous 8 jours. Monsieur le maire lui confirme qu'il a demandé à ce que ces demandes soient transmises de manière à être étudiées avant l'envoi de la convocation soit 8 jours avant.
Monsieur Morvan considère ce délai trop long.
Monsieur Morvan estime que sa remarque au sujet des indemnités des élus a été restreinte, que n'a pas été précisé le montant annuel des indemnités à hauteur de 54 000 €. Après une explication de Monsieur LACROIX, Monsieur le Maire souhaite mettre fin à ce débat.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, une abstention (Monsieur TURBAN,) et trois voix contre (Monsieur MORVAN, Mesdames LALLES et LE VOGUER)
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 17 avril 2014.

### 2. Compte-rendu de l'activité municipale

Conformément à son intention de rendre l'activité municipale transparente, Monsieur le Maire présente le travail effectué par la municipalité depuis son installation.
Parmi ces dossiers, Monsieur le Maire souligne son engagement d'abandonner le projet de lotissement Dreuzlann 3 suite à l'intervention du SMEGA qui a déclaré l'ensemble des terres de Dreuzlann 2 et 3 humides.

Monsieur PRIGENT précise qu'il faudra remettre le terrain en l'état. Monsieur Morvan rappelle que le cabinet mandaté l'an dernier avait classé le terrain constructible.
L'inventaire global des zones humides démarrera à la rentrée par une réunion publique de présentation de la méthode.

### 3. Rythmes scolaires

#### 3.1 Modification de l'organisation

Madame MARTIN rappelle le contexte qui entoure la réforme des rythmes scolaires.
Elle précise que la municipalité a souhaité revoir l'organisation avec le comité de pilotage qui désire intégrer les classes de maternelles au dispositif.

Madame LALLES constate que l'effectif prévisionnel de participation aux activités est faible, Madame MARTIN informe que les effectifs prévisionnels scolaires de la rentrée sont en forte baisse. Ils sont estimés à 175 au lieu de 201 cette année. En revanche le taux de participation aux activités est élevé.
Madame LALLES souhaite savoir si une garderie sera mise en place pour les enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités. Monsieur le Maire répond par la négative. La garderie commencera à 16 h 45.
Madame MARTIN fait ensuite état de la liste des activités envisagées ainsi que des moyens humains affectés.
Monsieur MORVAN souhaite savoir si des durées de services seront augmentées. Seul un agent verra sa durée de service augmentée afin de permettre aux animateurs de diminuer le temps qu'ils consacrent à l'entretien et d'animer les activités.
Madame LALLES souhaite savoir si les agents seront formés. Madame MARTIN l'informe que les deux agents communaux qui participeront aux activités sont titulaires du BAFA. Les autres agents mis à disposition par la communauté de communes seront également titulaires des diplômes requis.

Concernant les bénévoles, Madame MARTIN informe que le dispositif limite leur intervention mais qu'elle souhaite qu'un bénévole intervienne chaque jour.
Monsieur TURBAN informe que la JSL a proposé de s'investir.

Pour finir, Madame LALLES souhaite savoir de quelle manière participeront les communes sans école. Monsieur le Maire l'informe qu'il a demandé à ces communes d'en débattre au sein de leur propre conseil.

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
**VU** le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013,
**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2014,
Après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Conseil Municipal
**APPROUVE** à compter de l'année scolaire 2014-2015, la proposition d'organisation du temps scolaire suivante :

| | Lundi | | Mardi | | Mercredi | | Jeudi | | Vendredi | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | mater. | primaire | mater. | primaire | mater. | primaire | mater. | primaire | mater. | primaire |
| 9 h- 12 h | classe | classe | classe | classe | classe | classe | classe | classe | classe | classe |
| 12h-13h45 | cantine | cantine | cantine | cantine | garderie | garderie | cantine | cantine | cantine | cantine |
| 13h45-14h30 | classe | classe | classe | classe | | | classe | classe | classe | classe |
| 14h30-15h15 | classe | classe | classe | classe | | | classe | classe | classe | classe |
| 15h15-16h45 | classe | TAP | TAP | classe | | | classe | TAP | TAP | classe |
| tps scolaire | 6 | 4.5 | 4.5 | 6 | 3 | 3 | 6 | 4.5 | 4.5 | 6 |

### 3.2 Mise à disposition d'un agent communautaire

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la réforme, six agents seront nécessaires chaque jour afin assurer la mise en place des nouveaux temps périscolaires. D'autre part, dans la mesure où l'accueil pourra concerner plus de 80 enfants, plus de 80 jours dans l'année, l'encadrement de cet accueil devra être assuré par un directeur titulaire d'un diplôme spécifique (parmi les diplômes de directeurs).

Monsieur le Maire précise qu'un poste a été créé à cet effet par le conseil municipal mais que la communauté de communes Lanvollon-Plouha propose la mise à disposition de personnel ayant les qualifications requises.
Madame LALLES regrette de ne pas avoir été destinataire du projet de convention.
Monsieur SAPIN considère que le principal a été dit.

**VU** le décret 2013-707 du 2 août 2013
**VU** l'article R 227-4 du Code de l'action sociale et des familles
**VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2013 relatif à l'encadrement des accueils de loisirs,
**VU** l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction de séjours de vacances, en accueil sans hébergement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention régissant les modalités pratiques de la mise à disposition d'un agent communautaire répondant aux critères de l'arrêté du 9 février 2007 hebdomadaire, du 10 juin au 4 juillet 2014 dans un premier temps, puis, dans un second temps pour une durée d'un an à compter du 25 août 2014.

## 4. Urbanisme : lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de modifier le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 9 novembre 2007.
Il rappelle l'engagement qu'il a pris d'assouplir les règles d'urbanisme de la zone UC et fait part de son souhait de permettre des constructions modernes et en adéquation avec les exigences environnementales actuelles.

Il est donc proposé d'engager une procédure de modification du PLU, sachant que ces changements ne portent pas atteinte aux orientations définies par le PADD du PLU approuvé le 9 novembre 2007.

La procédure de modification du PLU prévue par l'article L 123-13-2 du code de l'urbanisme, peut en effet être utilisée à condition que cette modification :
- ne porte pas atteinte aux orientations définies par le PADD,
- ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison de risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Tel étant le cas, la modification du PLU est prescrite par délibération du conseil municipal qui prévoit d'assouplir les règles de constructibilité de la zone UC inscrites dans le règlement.

**VU** le code général des collectivités territoriales,
**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-6, L 123-13, R 123-24 à R 123-25,
**VU** le PLU approuvé le 9 novembre 2007
**VU** le projet de modification présenté ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une abstention
(Monsieur François MORVAN)

**DECIDE DE PRESCRIRE** la modification du PLU précitée.

**DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la procédure de modification du PLU, qui consiste à modifier certaines règles de constructibilité de la zone UC.

Les étapes de la procédure seront les suivantes:
réunion de la commission urbanisme afin de définir le projet

- notification préalable à l'enquête publique du projet de modification aux personnes publiques associées prévues, conformément notamment aux dispositions de l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, à savoir : le Préfet et ses principaux services (remarque notamment la DDTM/SPLU/UA, le STAP....) au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Général, aux Présidents des Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers), au Président de l'EPCI chargé de l'élaboration ou du suivi du Scot, à la communauté de communes compétente.

demande de nomination d'un commissaire enquêteur au Tribunal Administratif,
- soumission du dossier de modification à enquête publique.

La présente délibération sera notifiée :
- au Préfet des Côtes-d'Armor,
- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Général,
- aux Présidents des Chambres Consulaires : Chambre d'Agriculture, Chambre de
- Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers,
- au Président du SCOT
- au président de la communauté de communes compétente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département

Elle pourra être consultée en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## 5. Décision modificative de crédits

Monsieur LACROIX informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
**VU** la délibération du 17 avril 2014 approuvant le budget principal de la commune;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

| BUDGET PRINCIPAL | | |
|---|---|---|
| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
| DI 2313 opé 48- divers travaux de voirie | 25 000.00 | - |
| DI 20415 opé 79-effact réseaux rue des ormes | - | 25 000.00 |
| **BUDGET KÉROUEL 2** | | |
| DF 6226 honoraires | | 1 061.51 |
| DI 1641 emprunt | | 1 061.51 |

## 6. Travaux

### > Effacement des réseaux de la rue Saint-Hubert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'effacement des réseaux basse tension de la rue Saint-Hubert présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 42 000 € HT.
Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au syndicat, elle versera au syndicat une subvention d'équipement au taux de 30 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue Saint-Hubert présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 27 000 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'oeuvre).
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

**Réseau téléphonique**
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier au syndicat départemental d'énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la rue Saint-Hubert pour un montant de
12 600 € HT, conformément au règlement,
Notre commune ayant transféré cette compétence au syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**AUTORISE** le maire à passer commande du câblage pour un montant de
1600 € HT (soit 18 % du coût initial de 8 888 € HT).

### > Effacement des réseaux de la rue des Ormes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'effacement des réseaux basse tension de la rue des Ormes présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 25 000 € HT.
Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au syndicat, elle versera au syndicat une subvention d'équipement au taux de 30 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue des Ormes présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 15 500 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

**Réseau téléphonique**
Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de confier au syndicat départemental d'énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la rue des Ormes pour un montant de 7400 € HT, conformément au règlement,
Notre commune ayant transféré cette compétence au syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.
(7 400 € pour la commune)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**AUTORISE** le maire à passer commande du câblage pour un montant de
800 € HT (soit 18 % du coût initial de 4 444 € HT).

Monsieur PRIGENT précise que tout l'éclairage sera revu à la rentrée car la fourniture d'énergie est un poste financier très important pour la commune.
Il informe également que les effacements de réseaux tout comme la voirie feront l'objet d'une programmation pluriannuelle (sur 5 ans).

### > Autres travaux

Monsieur PRIGENT fait part du détail du projet de voirie 2014 qui concernera :
- Les trottoirs de la rue Georges LE BONNIEC
- Les trottoirs de l'impasse Georges LE BONNIEC
- Voirie de la zone de Kercadiou et de l'impasse de Kercadiou.
- Voirie communale de Poullouat
- Chemin vicinal n°9 du Veuzit.
- Route de la Boissière et lotissement de l'impasse de la Boissière.

Le tout a été évalué à 136 000 € HT.
La maîtrise d'œuvre est confiée à AT et Ouest pour un montant de 10 600 € HT.

## 7. Renoncement à l'achat de la parcelle A n° 2405 appartenant aux consorts Boulliou

Monsieur NICOLAZIC rappelle que par une délibération du 3 octobre 2013 le conseil municipal avait décidé d'acquérir la parcelle A n°2405 appartenant aux consorts Boulliou et jouxtant le terrain convoité pour l'agrandissement du cimetière. Ce terrain devait servir de zone tampon entre les habitations et le cimetière.
Monsieur le Maire ne souhaite pas acheter cette parcelle, considérant que le terrain destiné au cimetière est suffisamment grand pour contenir ce recul.
Monsieur MORVAN considère que cet abandon est une grossière erreur, que l'acte était presque finalisé à un prix dérisoire.
Monsieur LACROIX souhaite affirmer qu'il n'y aura pas d'achat inutile.
Monsieur PRIGENT rappelle qu'un sondage des sols sera nécessaire.
Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement du cimetière. Il a entamé des pourparlers avec les propriétaires qui souhaitent conserver une partie de terrain à l'ouest.

Considérant que le terrain est suffisamment grand, monsieur le Maire n'y est pas opposé. Il affirme également qu'il n'y aura pas d'accès au cimetière par la rue Saint Hubert.

Monsieur MORVAN considère que, dans la mesure où les concessions ne se transmettent plus, et malgré l'augmentation des crémations, une surface importante est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, et 4 voix contre (Mesdames LE VOGUER et LALLES, Messieurs TURBAN et MORVAN)
**APPROUVE** le renoncement de la commune à acquérir la parcelle cadastrée
A n° 2405 et appartenant aux consorts BOULLIOU.

## 8. Personnel

### > Approbation des ratios promu-promouvables

Le Maire informe l'assemblée que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux appelé « ratio promus-promouvable » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.
**VU** l'avis du comité technique paritaire départemental réuni le 27 février 2014 ;

Le Président peut fixer les ratios d'avancement de grades pour la collectivité comme suit pour l'année 2014 :

| Grade d'origine | Grade d'avancement | Ratio |
|---|---|---|
| Adjoint administratif de 1ère classe | Adjoint administratif de 2ème classe | 100% |
| Rédacteur principal de 2ème classe | Rédacteur principal de 1ère classe | 100% |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,
**DECIDE** d'adopter les ratios ainsi proposés.
Création des postes

Monsieur le maire informe que faisant suite aux ratios ainsi votés, il convient de créer les postes correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**DECIDE** la création à compter du premier septembre 2014 du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour un temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
**DECIDE** la création à compter du 6 juin 2014 du grade de rédacteur principal de 1ère classe pour un temps complet.

### Actualisation du tableau des effectifs en découlant :

| Effectifs de la commune de Lanvollon au 1er septembre 2014 | | | |
|---|---|---|---|
| **Grade** | **Position** | **Effectif** | **DHS** |
| Filière administrative | | | |
| Rédacteur ppl 1ère cl | activité | 1 | 35 |
| Adjoint adm .ppl 2ème cl | activité | 2 | 35 |
| | activité | | 35 |
| Adjoint administratif 2nde cl | activité | 1 | 35 |
| Filière technique | | | |
| Agent de maîtrise ppal | activité | 1 | 35 |
| Agent de maîtrise | actvité | 1 | 35 |
| Adjoint technique ppl 1ère cl | activité | 1 | 35 |
| Adjoint technique 1ère cl | activité | 1 | 35 |
| Adjoint technique 2ème cl | activité | 8 | 35 |
| | stagiaire | | 10.75 |
| | activité | | 32.2 |
| | activité | | 35 |
| | activité | | 35 |
| | activité | | 24.4 |
| | activité | | 30.5 |
| | activité | | 35 |
| | activité | | 20.5 |
| | activité | | 35 |
| Filière sociale | | | |
| ATSEM ppal 1ère cl | | 1 | 28.75 |
| ATSEM 1ère cl | | 2 | 16.75 |
| | | | 28.75 |
| **Total heures** | | | **647.6** |
| **ETP** | | | **18.50** |

## 9. Nomination du correspondant défense

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de nommer un correspondant Défense qui sera l'interlocuteur des autorités militaires du Département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toute question relative à la défense.
Le correspondant défense doit être en mesure de renseigner les jeunes dans trois domaines que sont le parcours citoyen (JDC), les activités défense avec le volontariat et les préparations militaires mais aussi le devoir de solidarité et de mémoire.

Monsieur le Maire propose sa propre candidature.
Après en avoir délibéré à l'unanimité.
Le Conseil Municipal
**DESIGNE** Monsieur Arsène NICOLAZIC comme correspondant défense.

## 10. Proposition de composition de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs composée du maire et de six délégués titulaires et six délégués suppléants.
Il informe que, suite aux récentes élections, il convient de procéder à la constitution de cette commission et ainsi de dresser une liste de contribuables en nombre double.

Monsieur MORVAN ne comprend pas pourquoi il n'est pas parmi les titulaires. Monsieur LACROIX rappelle que les élus s'étaient déjà positionnés sur cette commission et que Monsieur MORVAN y était suppléant.

Monsieur MORVAN souhaite proposer sa candidature sur un poste de commissaire titulaire.

Monsieur le Maire refuse.

# CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour une voix contre (Monsieur MORVAN) et deux abstentions (Monsieur TURBAN et madame LE VOGUER)

**PROPOSE** la liste de contribuables ci-après :

**Titulaires lanvollonnais**

- Pascal LACROIX, né le 17/02/1968, 8 rue Saint Hubert
- Evence LE GOAS, né le 13/04/1988, rue de la Boissière
- Jocelyne LALLES, née le 07/03/1954, 2 rue maeziou
- Raymond LE GOUX, né le 22/09/1931, 4 Impasse Charles Guillou
- Sylvie LE CAIN, née le 02/05/1968, 9 rue Guével
- Yves JOUANJAN, né le 02/04/1965, 10 rue du Leff
- Marie-Françoise LIMPALER, née le 29/11/1952 33 rue du Trégor
- Marie-Annick THOMAS, née le 06/07/1953 25 place du marché au blé
- Florence QUATTRIN, née le 18/10/1964, 26 rue du Trégor
- Sandrine NIVET, née le 13/04/1974, 10 rue de kérouel

**Suppléants lanvollonnais**

- Estelle GUYOT, née le10/05/1963, 21 le veuzit
- François MORVAN, né le 27/08/1946, 17 rue Guével
- Régis LE FEVRE, né le 07/06/1970, Kercadiou
- Erwann PERRIER, né le 26/09/1976, 8 place du Martray
- Alain SAPIN, né le 13/07/1964, 14 rue Sainte Anne
- Pierre GLO, né le 01/03/1952, 13 impasse Charles Guillou
- Roselyne DESCAMPS, née le 29/05/1946, 10 rue des Fontaines
- Stéphane GOUTIERS, né le 01/10/1970, 22 rue de Kérouel
- Patricia MARTIN, née le 19/02/1960, 10 rue Saint Vincent
- Dominique PRIGENT, né le 13/05/1968 Kergoat

**Commissaire hors commune**

- Philippe GAUTIER (Gommenec'h), né le 30/04/1968, Le Guern
- Pierre MELGUEN (Tressignaux), né le 19/01/1942, 45 Le petit Rochou

**Suppléants Commissaire hors commune**

- Jean-François KEROULLE (Pléguien), né le 22/03/1946, 2 Le Loguello
- Hubert QUINTIN (Tressignaux), né le 23/01/1955, 23 Moulin de Kerpointel

## 11. Nomination des représentants aux commissions intercommunales

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner des représentants de la commune à chaque commission thématique et à chaque sous-groupe thématique de la communauté de communes. Il informe que ce point sera vu lors de la prochaine séance de conseil le 20 juin afin de laisser chaque conseiller se positionner à l'aide du tableau distribué.

Madame LALLES souhaite savoir à quel moment se tiendront ces commissions.

Monsieur le Maire lui répond que chaque Vice-président fixe le jour et l'heure des commissions qu'il anime.

Monsieur le Maire précise qu'il convient dès à présent de désigner deux représentants à la commission de l'eau.

Monsieur Dominique PRIGENT et Monsieur François MORVAN sont candidats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
**DESIGNE** Messieurs Dominique PRIGENT et François MORVAN comme représentants à la commission « eau » de la communauté de communes Lanvollon-Plouha.

## 12. Revalorisation du montant des loyers

Monsieur le Maire informe que l'indice de référence des loyers a augmenté de 0.60 % sur un an mais suggère, dans l'attente d'une analyse plus approfondie, de ne pas revaloriser le montant des loyers communaux cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
**APPROUVE** le maintien au premier juillet 2014 du montant des loyers communaux aux montants actuels.

## 13.Informations diverses

> Désherbage :

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Morvan sur l'utilisation de désherbants chimiques.

Monsieur MORVAN demande à lire son courrier.

Monsieur PRIGENT explique que, comme en 2013, un produit homologué, le kidway a été utilisé pour désherber les rues. Les agents ont été formés début 2014 au « certiphyto » afin de pouvoir procéder à ce type de pulvérisation. Monsieur PRIGENT précise les propriétés du produit et explique les mesures qui ont été prises.
Monsieur PRIGENT informe toutefois qu'un produit bien plus toxique a servi à désherber le terrain de football l'an dernier.

Monsieur SAPIN souligne la gravité de la mise en cause de monsieur MORVAN lorsqu'il accuse la municipalité de mise en danger de la vie d'autrui.

Monsieur le Maire fait également part d'un courrier de monsieur MORVAN à travers lequel il reproche au maire de ne pas l'avoir associé, en tant que chef de l'opposition, à la composition du bureau de vote pour les élections européennes, le 25 mai ni d'avoir respecté la présence de la minorité au sein des bureaux de vote. Il considère avoir été écarté du début et de la fin du scrutin.

Monsieur le Maire explique que sur les 8 permanences, les trois élus de l'opposition présents ont couvert 5 positions. Il considère qu'il lui était difficile de faire mieux.

Monsieur le Maire regrette que monsieur Morvan ait provoqué un esclandre en plein bureau de vote ce jour-là.

Pour conclure, Madame LALLES souhaite proposer d'installer un radar pédagogique à l'entrée de Lanvollon (côté Tressignaux) afin de limiter la vitesse aux abords du centre médical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 5 minutes.

Arsène NICOLAZIC
Dominique PRIGENT
Alain SAPIN
Patricia MARTIN
Pascal LACROIX
Sandrine NIVET
Roselyne DESCAMPS
Pierre GLO
Stéphane GOUTIERS
Evence LE GOAS
Marie-Françoise LIMPALAER
Florence QUATTRIN
Estelle RIVOALLAND
Marie-Annick THOMAS
Christian TRILLA
Jocelyne LALLES
Monique LE VOGUER
François MORVAN
Jean-François TURBAN

# ÉLECTIONS

## RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES
### DU 23 MARS 2014

Nombre d'inscrits..... 1223
Abstentions..... 208 soit 17 %
Votants..... 1015
Blancs et nuls..... 33 Soit 3.25 %
Exprimés ..... 982

Liste François MORVAN..... 448 soit 44.14 %
Liste Arsène NICOLAZIC ..... 534 soit 52.61 %

## ELECTIONS EUROPÉENNES

Dimanche 25 mai, les Lanvollonnais étaient appelés aux urnes afin d'élire les députés qui les représenteront au Parlement Européen.

Inscrits ..... 1220.
Votants..... 625 (51.23%).
Abstentions..... 595 (48.77%).

| Résultats | | |
|---|---|---|
| Nuances | Conduits par | Voix |
| LUMP | M. CADEC Alain | 127 |
| LFN | M. LEBRETON Gilles | 125 |
| LUG | Mme THOMAS Isabelle | 105 |
| LUC | M. ARTHUIS Jean | 61 |
| LVEC | M. JADOT Yannick | 46 |
| LDIV | M. TROADEC Christian | 45 |

## TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR L'EUROPE...

**1. Combien de pays composent l'Europe ?**
a) ..... 22
b) ..... 28
c) ..... 30.

2. Quand les billets et pièces de monnaie en ont-ils été lancés officiellement ?
a) ..... 1er janvier 2000.
b) ..... 1er janvier 2001.
c) ..... 1er janvier 2002.

3. Qui a composé l'Ode à la joie, l'hymne européen ?
a) ..... Hector Berlioz.
b) ..... Frédéric Chopin.
c) ..... Ludwig Van Beethoven.

4. Quel jour les européens fêtent-ils leur union ?
a) ..... 9 mai.
b) ..... 9 juin.
c) ..... 9 juillet.

5. Quelle est la couleur du passeport européen ?
a) ..... Bleu.
b) ..... Vert.
c) ..... Bordeaux.

6. Combien d'étoiles sont représentés sur le drapeau européen ?
a) ..... 12.
b) ..... 15.
c) ..... 18.

7. Quel est le plus petit pays d'Europe ?
a) ..... Malte.
b) ..... Suisse.
c) ..... Pays Bas.

8. Quel est le dernier pays à avoir intégré l'union européenne le 1er janvier 2013 ?
a) ..... Turquie.
b) ..... Croatie.
c) ..... Serbie.

9. Les députés européens sont élus tous les :
a) ..... 4 ans.
b) ..... 5 ans.
c) ..... 6 ans.

10. Quel le numéro d'urgence européen ?
a) ..... 112.
b) ..... 118.
c) ..... 119.

Réponses :
1.b – 2.c – 3.c – 4.a – 5.c – 6.a – 7.a – 8.b – 9.b – 10.a.

# CÉRÉMONIES

Cérémonie du 27 avril 2014

8 juin 2014

8 mai 2014 Stèle
Charles LE GUILLOU

Saint Yves

# TRAVAUX

## "VILLE PROPRE"

**Notre engagement est ferme ; trop de rues, de trottoirs et de de routes de campagne ont été oubliées durant les mandats précédents, il nous faut maintenant agir.**

## L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Tout comme l'année précédente, nous avons procédé au désherbage des trottoirs tout en respectant les caniveaux et les points d'eau. Pour cela l'équipe du service technique a suivi la formation CERTIPHYTO qui consiste à :

- connaître parfaitement les modalités d'application des produits chimiques (homologation et délai d'entrée)
- utiliser le matériel adapté à l'environnement à traiter et les périodes de traitement

Sur le territoire communal, nous avons utilisé le désherbant KID WAY classé PJT (parcs, jardins et trottoirs) qui ne nécessite aucun arrêté, puisque le délai de rentrée sur la zone traitée est nul. Aussi les périodes de traitement ont été réfléchies, avec une application de l'aube à 10h du matin pour bénéficier de la forte hygrométrie qui rend le produit plus efficace et évite sa volatilisation.
Toutes les précautions ont été prises par les employés du service technique et nous les en remercions. Aussi à l'échéance 2017, il sera interdit d'utiliser des produits chimiques, nous allons ainsi rechercher les meilleures solutions pour préserver notre environnement propre.

## RÉFECTION DES TROTTOIRS ET PROGRAMME DE VOIRIE

A travers un plan quinquennal, nous nous sommes engagés à établir un programme de réfection des trottoirs, rues et routes communales.
Pour 2014, les trottoirs concernés sont situés sur la rue et impasse Georges Le Bonniec, les lotissements Joseph Darcel et Jean Le Gonidec, qui feront l'objet d'effacement de réseaux en 2015.

Concernant la voirie communale, la commune a lancé 1650 mètres d'aménagement de voirie répartis comme suit :

- route de la Boissière 840 m
- CV 9 (Veuzit) 310 m
- ZA Kergadiou 180 m
- impasse de Kergadiou 150 m
- VC Poullouat 140 m
- et la voirie définitive du lotissement impasse de la Boissière.

Comme vous pouvez le constater la commune tient ses engagements en termes d'entretien de l'espace public. Afin que Lanvollon soit une ville propre sur l'ensemble du territoire communal, nous devons tous garder notre environnement propre et entretenu.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

## HISTORIQUE

**La Communauté de communes Lanvollon - Plouha a été créée sous le nom de Communauté de Communes du Pays de Lanvollon le 24 décembre 1992, succédant ainsi au Sivom du Pays de Lanvollon (de 1989).**

En janvier 1999, les communes de Plouha et de Pludual intègrent l'intercommunalité.
La Communauté de Communes Lanvollon Plouha comprend le canton de Lanvollon auquel viennent s'ajouter les communes de GOUDELIN (canton de Plouagat), de SAINT-GILLES-LES-BOIS (canton de Pontrieux), de PLOUHA et PLUDUAL (canton de plouha).
Elle est donc constituée de 15 communes (GOMMENEC'H, GOUDELIN, LANNEBERT, LANVOLLON, LE FAOUËT, LE MERZER, PLÉGUIEN, PLOUHA, PLUDUAL, POMMERIT-LE-VICOMTE, SAINT-GILLES-LES-BOIS, TRÉGUIDEL, TRÉMÉVEN, TRESSIGNAUX et TRÉVÉREC) réparties sur 19 396 ha.

**La communauté de communes de Lanvollon Plouha à mis en place et à compétence sur différents services :**

- **Le service développement économique**
- **Le service de l'eau**
- **Le service aménagement de l'espace et du territoire**
- **Le service des déchets**
- **L'Enseignement artistique avec la Roue des arts**
- **La diffusion culturelle**
- **Le service jeunesse (animations sportives et circuits VTT)**
- **Le service social**
- **Le service petite enfance...**

Les communautés de communes ont des compétences sur presque la totalité des activités de vie de l'enfance,, au vieillissement en passant par l'apprentissage, l'habitat, le tissu économique et l'emploi... Elles seront au cœur des réformes territoriales ...(internet : d'un clic vous pouvez consulter le blog de la CCLP ,,)

# LES ÉCOLES

## ECOLE PUBLIQUE YVES JOUAN

L'école publique Yves Jouan a mené de nombreux projets au cours de cette année scolaire.

Les élèves de TPS, PS et MS sont allés visiter la ferme de Pont-Melvez et ont travaillé toute l'année autour de ce thème. La classe de MS-GS a bénéficié de deux ateliers sur l'argile et ils ont tous fabriqué quelques objets. Tous les enfants de maternelle ont participé à une course d'orientation ou chasse aux doudous dans le parc de la mairie et à une rencontre sportive au gymnase.
Les classes de la petite section au CM2 ont concouru au prix « Livre en tête ». Après avoir découvert 5 livres dans leur sélection, ils ont voté pour leur livre préféré au mois de mars.
Les CP ont mis en scène une pièce de théâtre sur les indiens et sont allés visiter le zoo de Pont-Scroff avec les CE1.

Les CE1 avec les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont appris plusieurs chants qu'ils ont interprétés lors de la kermesse mais aussi devant les résidents du foyer-logement An Héol.
La classe de CE2/CM1 et la classe de CM1/CM2 ont participé à une rencontre d'athlétisme à Trégueux ainsi qu'à un Cross de la Solidarité, tous deux organisés par l'USEP. Les deux classes ont confectionné des fusées à eau qui décolleront de Pléhédel où 7 classes sont en compétition.
Les élèves du CE1 au CM2 ont également participé à « Ecole et cinéma », un dispositif qui permet aux élèves de découvrir trois films qu'ils n'ont pas l'habitude de voir (films muets, films en noir et blanc,…).

Une année riche en projets pour toutes les classes.

De nombreux projets seront mis en place l'an prochain dans chaque classe : école et cinéma, chorale, prix livre en tête, piscine, sorties,... mais le plus grand changement sera le passage aux quatre jours et demi. Les élèves auront classe tous les matins du lundi au vendredi. Les primaires termineront à 15h15 les lundis et jeudis et les maternelles, les mardis et vendredis. Les élèves auront alors le choix de rentrer chez eux ou de participer aux TAP (Temps d'accueil périscolaire). Les élèves, par groupe de 18 en primaire ou 14 en maternelle, bénéficieront d'activités mises en place par la municipalité.

## Les Maternelles

# La kermesse

# ECOLE PUBLIQUE YVES JOUAN

suite...

## Les T.A.P. pour les non initiés.

Depuis un an déjà l'intérêt pour ces trois lettres s'amplifiait dans les mairies et les municipalités. Comment résoudre ce qui semblait pour tous une équation difficile à résoudre?

**LES DONNÉES :**
Le ministère de l'Education Nationale dans le décret du 24 janvier 2013 impose cinq matinées de classe obligatoires pour les élèves du primaire et des maternelles pour une meilleure répartition des temps d'apprentissage.
Face aux problèmes de mise en place des TAP, le ministre Hamon autorise des expérimentations pendant trois ans. Il s'agit bien de réorganiser le temps scolaire.

**LANVOLLON A RENDU SA COPIE :**
Après un travail de concertation avec le comité de pilotage, la mairie de Lanvollon a décidé d'organiser ces activités périscolaires certains après-midis à l'école Yves Jouan.

Diverses activités seront proposées aux enfants qui pourront, selon la séquence, s'adonner aux jeux de plein air comme les jeux de ballon ou le jardinage, tout comme aux jeux d'intérieur comme les jeux de société, de construction, les activités manuelles, les ateliers de lecture ou d'écriture. Pour les plus petits, des ateliers de relaxation et d'expression seront mis en place. Les plus grands seront initiés aux danses bretonnes et participeront à un atelier d'éducation à la citoyenneté.

## T.A.P. - Temps d'activités périscolaires

Schéma pour la rentrée 2014-2015 :

| | Lundi | | Mardi | | Mercredi | | Jeudi | | Vendredi | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | mater. | primaire | mater. | primaire | mater. | primaire | mater. | primaire | mater. | primaire |
| 9 h- 12 h | classe | classe | classe | classe | classe | classe | classe | classe | classe | classe |
| 12h-13h45 | cantine | cantine | cantine | cantine | garderie | garderie | cantine | cantine | cantine | cantine |
| 13h45-14h30 | classe | classe | classe | classe | | | classe | classe | classe | classe |
| 14h30-15h15 | classe | classe | classe | classe | | | classe | classe | classe | classe |
| 15h15-16h45 | classe | TAP | TAP | classe | | | classe | TAP | TAP | classe |

**CONTEXTE :**
- cinq matinées de classe obligatoires pour une meilleure répartition des temps d'apprentissage (décret 24 janvier 2013)
- le décret Hamon du 7/05/2014 autorise des expérimentations pendant trois ans

**OBJECTIF GÉNÉRAL :**
réorganiser le temps scolaire

**DES ACTIVITÉS DIVERSES :**
-jeux de balles
-éducation à la citoyenneté
-relaxation
-jeux de construction
-jeux de société
-danses bretonnes
-jeux de plein air
-atelier cuisine
-activités manuelles
-expression
-atelier lecture/écriture
-activités de jardinage

**MOYENS HUMAINS (SUR UNE BASE DE 150 ÉLÈVES)**
- un directeur mis à disposition par la Communauté de communes
- deux animateurs mis à disposition par la Communauté de communes
- deux agents de la commune, titulaires du BAFA
- un bénévole

**COÛT (SUR UNE BASE DE 150 ÉLÈVES)**
38000 euros
subvention : 9000 euros

# Permis piéton

# ECOLE DU SACRÉ-COEUR

## Les dernières nouvelles du Sacré-Coeur

**La seconde période de l'année fut très chargée à l'école du Sacré-Coeur :**

*Prim Ball*

*Visite du village Gaulois.*

*Visite des remparts de Saint-Malo*

# LES ÉCOLES

*Sortie à la forêt de Brocéliande*

- **Prim Ball** le 22 mai pour les cycles 3.Tous les deux ans , l'école participe à une vaste manifestation sportive organisée par l'Ugsel. Cette année, le thème était les sports de ballon. les enfants du cycle 3 se sont entraînés durant 3 mois à 7 jeux dérivés du football, hand-ball, volley-ball et basket -ball. Les maîtres mots de la journée étaient:rencontre, fair-play, partage. Cette année 3000 enfants étaient présents aux journées Prim'ball à Ploufragan.

- **Choeur d'école** le 20 mai mai à Plouha avec l'école de Pléhédel. Comme tous les ans, les cycles 3 ont présenté des chants à un public familial qui les a ovationnés.

- **L'inauguration de trans'art** le 5 juin au moulin de Blanchardeau.Les élèves de la PS aux CM2 ont présenté leurs œuvres de l'année sur un thème très porteur:le noir et blanc. L'exposition est visible jusqu'au 25 juin. Non seulement ils ont travaillé sur de nouvelles techniques mais ils se sont construits une culture commune. Voici une exposition qui donne du sens aux apprentissages d'arts plastiques mais aussi de vocabulaire, littérature et histoire.

- **Visite de l'exposition d'Anny juillet** .Les élèves de Ce et CM ont visité l'exposition d'Anny Juillet « noir émoi » et ont rencontré l'artiste qui a répondu à leurs nombreuses interrogations.

- **Visite des remparts de Saint-Malo** pour les CM le 28 mai.les élèves de CM ont rencontré un guide à Saint -Malo qui leur a montré que la grande Histoire était surtout faite de petites histoires. Et à Saint-Malo, elles sont nombreuses.

- **Visite du musée Manoli** pour les CM. Les élèves de CM sont allés admirer la statue de «L'homme debout" de Manoli afin de faire des parrallèles avec leur propre travail sur le noir et blanc.

- **Visite du zoo de la Bourbansais** pour les élèves de maternelles le 10 juin

- **Carnaval.** les enfants de maternelle déguisés sont venus visiter leurs camarades du primaire. Ceux -ci les ont accueillis avec un goûter plein de rires.

- **Visite du village Gaulois.** Le CE2 ont assisté à une animation pédagogique du village gaulois avant de s'adonner aux jeux proposés.

- **Visite de l'exposition sur 14-18 au collège**. Dans le cadre de leur programme d'histoire les CM ont visité une exposition organisée par le collège Notre-Dame de Lanvollon. Ils ont pu approfondir leurs connaissances sur le sujet.

- **Rand-pasto** le 17 avril pour toute l'école. Marche , pique-nique et danse au programme de cette belle journée où tous les élèves de notre école ont rencontré leurs camarades des écoles privées du secteur.

- **Les portes ouvertes** le 5 avril.elles ont été l'occasion de se remémorer le Sacré-Coeur devant des photos des années 60 à nos jours.

- **Sortie au futuroscope et au village gaulois** pour les CE2 le 28 mail. Les élèves ont assisté à une animation pédagogique intitulée « splendeurs du système solaire ».Ils ont travaillé les cartes d'identité des planètes

- **Sortie à la forêt de Brocéliande** pour les CE1 sur le chemin des sens. Pas facile pour tout le monde d'accepter les sensations de la boue sur les pieds !

*Visite de l'exposition sur 14-18 au collège.*

*Rando-Pasto*

# Chœur d'écoles

Mardi 20 mai, 48 élèves de l'école Sacré Cœur ont participé à l'édition Chœur d'écoles 2014. Ils se sont produits à 18h30 à la salle L'Hermine de Plouha devant des parents impatients de découvrir le spectacle.
Les élèves étaient cette année dirigée par Marion THOMAS et accompagné au piano par Charles BORDAIS et à la batterie par Sylvain Galienne.

Chœur d'écoles existe depuis 12 ans et permet à plus de 3000 élèves de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) de chanter un répertoire de douze chansons choisies par une commission composée de chefs de chœur, d'enseignants de primaire et de responsables de la DDEC.
Les chants sont autant contemporains qu'anciens et permettent aux enseignants d'exploiter ces outils d'apprentissage sur un plan littéraire, historique, linguistique ou artistique.

Ainsi, parmi les textes choisis, on retrouve un chant en breton, un chant en anglais ou encore un chant de marin.
Voici d'ailleurs le répertoire 2014 :
J'veux du soleil, Au P'tit Bonheur.
Chacun sa route, Tonton David.
La complainte du progrès, Boris Vian-Alain Goraguer.
Morning has broken, Eleanor Farjeon-Cat Stevens.
Juste pour se souvenir, Nolwenn Leroy-Ycare.
Les chansons qui ronronnent, Jean-Yves Leduc.
En sortant de l'école, Jacques Prévert-J. Kosma.
Des amis dans mon cœur, D. Sciaky-M.Louise Valentin.
La maison Ronchonchon, Alexis HK.
Famille, Jean-Jacques Goldman.
E-Kreiz An Noz, Youenn Gwernig.
Sur un fil, Calogero.

Avant le soir du concert, les élèves ont appris les chants avec leurs enseignants à l'aide du CD regroupant tout le répertoire. Puis ils ont eu deux répétitions avec le chef de chœur et une répétition générale le jour du concert.
De plus, chaque élève portait à cette occasion une tunique type Gospel réalisée il y a quelques années par les élèves du lycée Marie Balavenne de Saint Brieuc.

Les objectifs de chœur d'écoles sont donc multiples : travailler sur des textes variés, faire vivre aux enfants un « vrai » concert, mais aussi leur permettre de chanter en famille lors de la phase de préparation et de répétition.

# Permis piéton

# LES ÉCOLES

## Kermesse école du Sacré-coeur du 29-06-2014

Très belle kermesse de l'école du Sacré-Coeur ce dimanche 29 juin 2014 sous le soleil qui a finalement pris place après une matinée pluvieuse. Les enfants ont pu présenter leur spectacle sur le terrain de l'école et ensuite s'amuser dans les différents stands qui leur étaient proposés. Cette année, une nouveauté, le manège a eu un grand succès auprès de nos plus petits et le Quad a encore donné beaucoup de sensations aux plus grands.
La tombola, le séjour d'une nuit dans une cabane avec petit déjeuner pour une famille de 4 à 6 personnes au « Domaine des Ormes» a été gagné par M Lamarre, habitant à Tressignaux.
Toute l'équipe de l'Apel et enseignantes de l'école se réjouissent de cette belle journée et souhaitent de très bonnes vacances aux élèves et leurs parents

# COLLÈGE NOTRE-DAME

## Les 4èmes au château de Bien-Assis

Le 6 juin, les élèves de 4èmes se sont rendus au château de Bien-Assis à Erquy, dans le cadre du programme d'histoire. Ce château commencé au XII ème a traversé 6 siècles avec des modifications : remparts, cour, chapelle, écuries, jardins à la française, sans oublier l'épisode tragique de la seconde guerre mondiale. La visite intérieure concerne le rez de chaussée et son mobilier breton.
A près la visite, un pique-nique a eu lieu dans le parc avant le retour vers le collège.

## Les 3èmes sur les hauts lieux du débarquement

1944-2014, 70 ans, l'anniversaire du débarquement allié en Normandie. C'est pourquoi les 3 èmes du collège se sont rendus sur ces hauts lieux de mémoire le 14 juin. Après la Pointe du Hoc, le cimetière de Colleville sur Mer et ses 9387 tombes, la batterie allemande de Longues sur mer, la visite s'est poursuivie avec le musée d'Arromanches qui retrace l'histoire du port artificiel fabriqué pour décharger troupes et matériel .
Sur la route du retour, un arrêt à Huysnes sur Mer pour visiter un cimetière allemand .
Cette journée clôturait ainsi un programme d'histoire basé sur le XXème siècle et ses tragédies.

# Où trouver le bonheur ?

Les élèves de 4ème volontaires ont participé à un temps fort organisé par la direction diocésaine à Saint Cast le Guildo. 350 jeunes ont participé à cette journée qui leur a permis de réfléchir sur le thème : *« Où trouver le bonheur? »*. Steeve Gernez a chanté et fait chanter les collégiens tout au long de la journée. Ils ont pu aussi s'initier à la méditation, écouter des témoignages et quelques textes. L'après-midi une marche les a menés à l'oratoire de Notre-Dame de la Garde où ils ont fait un temps de silence dans un site remarquable. Ce temps de pause a été apprécié par l'ensemble des élèves participants.

# Les 6ème jouent au bridge

Depuis janvier les élèves de 6ème qui le souhaitent ont pu s'initier au bridge. Des bénévoles de la fédération française de bridge leur ont appris les bases de ce jeu de cartes. Toutes les semaines ils ont appris à jouer en partenariat à deux contre deux, à mettre en place une stratégie et à évaluer leurs chances de gagner. Certains ont pu ainsi participer à un tournoi de collégiens à Rennes fin avril, où ils se sont bien positionnés.

# Choeur de collège :

Depuis 10 ans, le collège participe à cette manifestation qui réunit 230 élèves des collèges d'enseignement catholique des Côtes d' armor sur une même scène pour un concert qui est l'aboutissement du travail des élèves volontaires pendant l'année.

# Le collège au théâtre....

Cette année tous les élèves du collège ont pu assister à un spectacle théâtral.
Les classes de cinquième sont allés au théâtre national à Saint-Brieuc, voir « Les fourberies de Scapin ». Les élèves de sixième sont allés assister au spectacle « Ulysse ou les chants du retour » à Trégueux. Quant aux élèves de quatrième et de troisième ils ont pu découvrir Tchékhov au travers de deux œuvres jouées par la compagnie du théâtre de Pan à l'auditorium de Blanchardeau.
A l'issue de ces spectacles, les comédiens se sont pliés au jeu des questions-réponses avec les élèves sur la mise en scène des œuvres ainsi que sur le métier d'acteur.
Cette ouverture leur permettra d'appréhender différemment les textes étudiés.

## Cours d'espagnol adultes au collège

Depuis le mois de mars, Mme Nathalie Pengam, professeur d'espagnol au collège propose des cours pour adultes débutants ou confirmés chaque vendredi de 20 à 21H30 dans les locaux du collège Notre-Dame. L'occasion pour plusieurs de préparer leurs futures vacances .

## Sortie des élèves de 5ème

Les élèves de 5ème du collège Notre-Dame de Lanvollon se sont rendus sur la côte de granit rose à Ploumanac'h pour une sortie géologique organisée par Bernard Carnec leur professeur de SVT.

L'après-midi était consacré à une activité plus ludique : l'accrobranche, chaque élève a pu tester ses capacités de grimpeur et défier le vertige.

## Séjour au ski 2014

Dimanche 26 janvier, les 60 élèves du collège Notre Dame ont pris la direction de la HAUTE SAVOIE. Ils étaient accompagnés par six enseignants et deux parents d'élèves. Installés au spacieux et très confortable chalet des sapins à BONNEVAUX en gestion libre, ce séjour sportif avait pour objectif de découvrir l'environnement montagnard et de développer l'autonomie et la prise d'initiatives de nos élèves.

De nombreuses activités étaient au programme : cours de ski alpin, luge, soirée savoyarde, visite d'une ferme d'altitude et dégustation du fromage d'Abondance, visite de CHATEL et enfin traversée en bateau du lac LEMAN et visite du musée olympique de LAUSANNE. Le séjour s'est clôturé par des activités de plein air autour du chalet. Une soirée souvenir et le visionnage d'un diaporama sont prévus fin février et permettront aux familles de profiter de l'expérience vécue par leurs enfants. Le chalet de BONNEVAUX a déjà été retenu comme site d'accueil du séjour 2015 pour nos futurs élèves.

# LES RÉSIDENTS D'AN HÉOL
## supporters de l'équipe d'En Avant Guingamp.

Comme tous les Costarmoricains, les résidents d' « An Héol » se sont passionnés pour la finale de la coupe de France. La Résidence s'était mise aux couleurs rouge et noire. Les pronostics avaient même été ouverts : chacun pouvait inscrire le score attendu du match. Ce sont 3 dames : Mme GUITTON, Mme HERISSON et Mme MASSEROT qui avaient misé juste ! C'est donc au tirage au sort que Mme HERRISSON a finalement remporté l'écharpe du match.

# LES ÉCHANGES INTER EHPAD

*Partie de boules à Pommerit*

*Repas à Lanvollon*

A l'initiative des animateurs des différents établissements de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha, des rencontres sont organisées avec les EHPAD de Plouha : Saint Joseph et les Genêts d'Or, et avec l'EHPAD de Pommerit Le Vicomte. Au printemps les résidents se sont retrouvés autour d'un repas et d'une partie de boules. Les échanges vont bon train. Ils ont aussi plaisir à retrouver des résidents de leur commune d'origine, ou à faire de nouvelles rencontres. L'ouverture sur l'extérieur est très importante pour tous.

Les résidents des 4 structures se retrouveront tout l'été, dans le cadre de leur tournoi sportif : le Rally 22.

# LE SÉJOUR VACANCES EN NORMANDIE

Depuis quelques années, dans le cadre du projet d'établissement de la Résidence « An Héol », un séjour vacances est organisé pour les résidents qui le souhaitent. Cette année, actualité oblige, le séjour s'est déroulé en Normandie, à l'initiative de 2 professionnels : Pascale LASSEUR, et Pascale LE GOAS. Six résidants (Mme PAGE, Mme LE MEUR, Mme DUMAS, Mme LE SAUX, Mr DAGORN et Mr MANCEAU) ont donc séjourné durant une semaine dans un gîte communal à St Séver. Ils nous sont revenus, avec plein de bons souvenirs dans leurs valises, et également un peu de fromage normand à partager avec leurs proches.

## Petit carnet de voyage :

*Le départ*

*Le musée du Débarquement*

*La visite de la fromagerie*

*Visite de la fonderie de cloches*

# LES TEMPS FORTS DU DÉBUT D'ANNÉE :

*Après-midi féerique à Kerpointel*
*Accueillis dans le jardin d'Yvon et Hubert*

*Les Fables de la Fontaine et*
*les chants en breton*
*Par M. et Mme LE MEZEC*

*Le joli cœur de l'Ecole Publique*
*chante pour les résidents*

*Marché et pique nique à Binic*

# RÉSIDENCE AN HÉOL

## FÊTE DES MÈRES

## FÊTE DES PÈRES

# THÉ DANSANT

L'orchestre de Bernard MEHU a fait danser un peu plus de130 personnes au 1er thé dansant organisé par la municipalité de LANVOLLON le lundi 9 Juin 2014.

Les premières notes de musique ont retenti dans la salle polyvalente de LANVOLLON à 14 heures 30 et c'est peu après 19 heures que l'orchestre a cessé de jouer sous les applaudissements des personnes présentes.

Monsieur le Maire, Arsène NICOLAZIC, a pris la parole à l'entracte pour remercier les personnes présentes et leur souhaiter un bon après-midi, profitant de cet instant pour présenter les conseillers municipaux présents et remercier également Madame Sandrine NIVET adjointe, en charge de l'organisation du thé dansant.

La salle avait été décorée en bleu, blanc et rouge, en clin d'œil au prochain anniversaire de la libération de Lanvollon le 7 Août 2014.

Devant la réussite de cette première organisation, l'orchestre de Bernard MEHU a immédiatement été retenu pour le prochain thé dansant.

La municipalité n'avait pas souhaité mettre à la charge des employés municipaux la mise en place de la scène, du parquet et des tables. C'est donc la presque totalité du conseil municipal qui s'en est chargé, ainsi que du nettoyage de la salle.

# RENCONTRES TRÈS INTÉRESSANTES AU 2E SALON DU LIVRE DE LANVOLLON

Le salon du livre « Plume d'Armor » nous permet d'aller à la rencontre d'univers aussi différents que complémentaires, comme l'histoire, la poésie, l'écologie, l'illustration, le fantastique, le roman … C'est un véritable plaisir de pouvoir discuter avec ces écrivains et éditeurs.
J'ai pris le temps de rencontrer une poétesse, un historien, deux écologistes, un illustrateur, un écrivain de fantasy, un nouvelliste. Je vous présente trois d'entre eux.

1. L'univers de la poétesse « Nathalie Laprévote » est celui des mots et de la musique. C'est une écriture spontanée, à la fois accessible et humaine, qui chante toute la palette des sentiments humains. Cette charmante et abordable poétesse a été médaillée d'or du mérite et dévouement français au titre des Arts. A consommer sans modération www.poesie-peauaime.com

2. L'univers Fantasy de l'auteur de roman « Ghislain Fernandez », Saga : A l'aube des temps nouveaux (3 tomes). On est en l'an 3800, et tandis que le modernisme s'affiche comme une évidence, les habitants de la planète terre semblent avoir du mal à se faire une place dans ce nouvel écosystème … A visiter son site www.ghislain-fernandez.fr et www.fantasy-parc.fr

3. L'univers de l'écrivain-voyageuse "Brigitte BLOT" avec son âne Loko. Elle est aussi conférencière, animatrice et biographe. Elle a écrit « l'âne, le loup et l'agneau ». Le premier prix « Nature et Environnement » lui a été remis en présence d'Irèné FRAIN.

Michel PIERRE

# Irène Frain

**Lanvollon samedi 26 avril 2014 : événement littéraire : c'est le 2ème salon du livre breton intitulé «Plumes d'Armor» à l'initiative de Jeanine Melguen, Présidente de la bibliothèque de Lanvollon et de Xavier Pierre poète et éditeur à Trémeven...**

La marraine est Irène Frain... mais qui est cette longue femme brune, dont le magnétisme et le sourire nous ravissent et nous enchantent... Née en 1950 à Lorient dans une famille traditionnelle, elle poursuivra ses études jusqu'à une agrégation de lettres classiques en 1972 (elle est alors la plus jeune agrégée de France). Elle enseignera dans divers lycées ainsi qu'à la Sorbonne... L'envie d'écrire, de coucher sur le papier ses émotions et ses regards croisés sur le monde et les hommes qui le peuplent se fera en 1978 avec son premier livre « Quand les bretons peuplaient les mers », un essai sur l'histoire maritime de sa province natale, L'année suivante elle s'installe dans le « domaine du Coudray » en Loire et Cher, racines de sa famille maritale et lieu de ressourcement et de vie...

Un temps journaliste, elle va parcourir le monde, d'un voyage en Inde elle écrira « Le Nabab » histoire d'un petit mousse breton du XVIIIème qui deviendra chef de guerre et nabab en Inde (Prix des maisons de la Presse en 1982). Sur la Bretagne elle écrira en 2000 «La maison de la Source» et «Sorti de Rien» en 2013.

Elle analysera les rapports complexes des relations familiales avec «Secret de Famille» (1989) des relations Hommes/femmes avec «l'homme fatal» (1995) « Les hommes etc.» (2003) « La guirlande de Julie » (1991) « Vive la Marié » (1993).

Elle prendra fait et cause pour les grandes injustices de nos civilisations :

1) les inégalités avec « Gandhi , la liberté en marche» (2007)
2) le sexisme avec «Au royaume des femmes» (2006) «A jamais» (1999) «L'inimitable Cléopâtre» (1998) et «Beauvoir in love»(2012)
3) le racisme avec «Les naufragés de l'Île Tromelin» (2009 - grand prix de l'Académie de Marine)
4) la nature et l'écologie avec «La forêt des 29» (2011)

Femme d'engagement, femme chaleureuse, femme conteuse «Contes du cheval bleu les jours de grand vent» «le roi des chats» ou encore «La fée Chocolat» voilà celles qui était notre marraine ce jour-là... entre livres et passions... entre réflexions et actions...une belle rencontre ...merci à Jeanine Melguen...à Xavier Pierre, à tous les bénévoles des livres et des employés/élus de la commune de Lanvollon, pour avoir avec brio organisé cette journée des livres...

# BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

**Association culturelle d'initiative locale, L'UTL de Lanvollon-Plouha va attaquer sa 14e saison.**

Elle est accueillie pour ses activités au Moulin de Blanchardeau, siège de la Communauté des Communes de Lanvollon-Plouha. Ces activités se déroulent selon le calendrier établi pendant les périodes scolaires. Elle propose pour cette nouvelle saison :
19 conférences où des intervenants de haut niveau viennent nous instruire sur des sujets variés répondant aux préoccupations et souhaits des adhérents.

Des ateliers où les adhérents peuvent compléter ou présenter leurs connaissances dans des domaines variés : découvertes, conversations franco-britanniques, anglais, forum informatique, histoire locale, littérature.
Des sorties découvertes d'une1/2 journée ou d'une journée.
Des propositions de sorties spectacles.
Une incitation à la lecture grâce à l'activité « Tourne-livre ».
La participation ou le soutien actif à toute manifestation ou initiative locale que le Conseil d'Administration jugera conforma à ses buts.

**INFORMATIONS :**
site web : utl-lp.perso.sfr.fr
Forum des associations de Lanvollon-Plouha samedi 6 septembre.
CONTACTS :

- par e-mail : utl.lanvollon.plouha@orange.fr
- Permanences d'inscriptions pour la nouvelle saison de 9h à 12h :
  - Plouha (salle de l'Hermine) mercredi 3 septembre
  - Lanvollon (Espace Bernard-Locca) vendredi 5 septembre

# UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE LANVOLLON-PLOUHA

Association culturelle d'initiative locale, L'UTL de Lanvollon-Plouha va attaquer sa 14e saison.
Elle est accueillie pour ses activités au Moulin de Blanchardeau, siège de la Communauté des Communes de Lanvollon-Plouha. Ces activités se déroulent selon le calendrier établi pendant les périodes scolaires. Elle propose pour cette nouvelle saison :
19 conférences où des intervenants de haut niveau viennent nous instruire sur des sujets variés répondant aux préoccupations et souhaits des adhérents.
Des ateliers où les adhérents peuvent compléter ou présenter leurs connaissances dans des domaines variés : découvertes, conversations franco-britanniques, anglais, forum informatique, histoire locale, littérature.
Des sorties découvertes d'une 1/2 journée ou d'une journée.
Des propositions de sorties spectacles.
Une incitation à la lecture grâce à l'activité « Tourne-livre ».
La participation ou le soutien actif à toute manifestation ou initiative locale que le Conseil d'Administration jugera conforme à ses buts.

**INFORMATIONS :**
site web : utl-lp.perso.sfr.fr
Forum des associations de Lanvollon-Plouha samedi 6 septembre.
CONTACTS :

- par e-mail : utl.lanvollon.ploha@orange.fr
- Permanences d'inscriptions pour la nouvelle saison de 9h à 12h :
  - Plouha (salle de l'Hermine) mercredi 3 septembre
  - Lanvollon (Espace Bernard-Locca) vendredi 5 septembre

# ANGLO-FRENCH MEETINGS AT THE U.T.L OF LANVOLLON-PLOUHA

If you speak English, are living in Brittany, and you would like to meet French people, and also English people living in your area, at the same time as improving your skills in French - come and talk with us !
Our weekly meetings started 8 years ago, with about 26 meetings a year. They take place on Thursday mornings from 10 a.m. to 11.30 a.m. There are generally from thirty to forty members altogether but most of the conversations take place in smaller groups of 5 or 6.

To attend these meetings you will need to be a member of our U.T.L.. Everyone is welcome, regardless of age!
Information is available on our website or you can send us an email for further details:

Site : utl-lp.perso.sfr.f.
mail : utl.lanvollon.plouha@orange.fr

# TENNIS CLUB LANVOLLON -GOUDELIN

Le Club de tennis de Lanvollon-Goudelin a une nouvelle fois défendu fièrement ses couleurs sur les terrains voisins.
En effet, l'équipe féminine assure son maintien en D1 lors de la dernière journée de championnat en gagnant contre Paimpol sur le score de 3 à 2.

Chez les hommes, l'équipe 2 effectue un joli parcours avec une nouvelle équipe et des jeunes joueurs prometteurs pour l'avenir.
L'équipe 1 masculine, quant à elle, connaît la descente en D3 suite à un championnat difficile mais cette équipe aura les qualités nécessaires pour se reprendre dès la prochaine saison.

Les jeunes ont à nouveau répondu présent cette saison en 15/16 ans et 13/14 ans. De jolis matchs disputés et au final, la 1ère place pour les 15/16 et la 4ème pour les 13/14. Pourvu que ça dure !!!
Un grand merci aux capitaines des différentes équipes pour leur dévouement.

N'oublions pas les championnats plus de 35 ans en cours jusqu'au mois de juin puis le traditionnel tournoi qui se disputera du 5 au 14 juillet 2014.
Tous à vos raquettes !!
L'assemblée générale aura lieu au club house à Lanvollon le vendredi 26 septembre 2014 à 20h30. Nous seront présents au forum des associations à Lanvollon début septembre. Les cours débuteront fin septembre.
Un grand merci à la troupe théâtrale de Goudelin « Les Tréteaux de l'Isle », qui a effectué une représentation de leur pièce « évasion gourmande » pour le club en avril dernier dans la salle de Blanchardeau et qui fut un grand succès. Alors sans doute à l'année prochaine pour retenter à nouveau cette belle aventure au mois de février 2015.

Pour tout contact tclg@laposte.net

Voici les représentants du bureau :

- Durand Alain (président) 02-96-65-31-18
- Morice Yolande (vice-présidente) 02-96-70-01-60
- Le Biniguer Audrey (secrétaire) 06-87-75-68-03
- David Nolwenn (trésorière) 02-96-70-11-78

# ASSOCIATIONS

## LES GAIS LURONS

Voici la première partie de l'année écoulée et les Gais-Lurons ont montré une grande assiduité dans les différentes activités. Si les marcheurs éprouvent une grande satisfaction à entretenir leur condition physique en parcourant, deux fois par semaine, les sentiers pédestres des environs de Lanvollon, les joueurs apprécient tout autant l'après-midi du mardi où chacun a trouvé sa place dans les différents jeux. L'après-midi du mardi se termine pour certains d'entre eux par un moment de détente en chantant sous la houlette d'Émile Le Croce.

Enfin tous les membres ont pu se réunir lors d'une journée « concours », d'un repas « coucous », d'une sortie « plein air » avec méchoui.
Il est également prévu en juillet, un pique nique à l'abbaye de Bon Repos et, plus tard en septembre un voyage sur l'île d'Ouessant pour un groupe de marcheurs. En attendant cette traversée, le président souhaite de bonnes vacances à tous !

## ASSOCIATION SPORTIVE LA CORDEE

La CORDÉE : athlétisme, cross, badminton et VTT à la rentrée. Les collégiens de la CORDÉE ont encore brillé cette année avec de nombreux titres remportés dans les championnats UGSEL (fédération sportive scolaire des établissements prives). «On retiendra de cette année scolaire la forte mobilisation de nos élèves (120 participants en 2014 soit plus de 50% de participants sur l'effectif total) et les 3 titres nationaux décrochés en 2014. Ainsi, Julie ERRAUD est devenue championne de France de tennis de table en minimes filles pour la troisième fois en quatre ans, Marie BOCHER a remporté le 2000m au championnat national d'athlétisme estival à La ROCHE sur Yon où l'équipe des benjamines est également montée sur la première marche du podium. A la rentrée, une nouvelle activité va voir le jour : le VTT. Des sorties et entraînements seront proposés tous les mercredis, en plus des cours d'EPS. Cette mise en place à été possible grâce au soutien de l'APEL et les bénéfices de la course sponsorisée organisée le 27 mai dernier. L'association sportive La CORDÉE et devenue en quelques années un pilier incontournable de notre projet éducatif tant il y règne un bel esprit solidaire et respectueux entre nos différentes générations d'élèves.

*Les athlètes de lanvollon au championnat de France d'athlétisme à la Roche-sur-Yon où ils ont décroché 2 podiums par équipe et un titre individuel.*

# JS LANVOLLON

**La saison 2013 2014 aura été fois de plus très riche pour la JS Lanvollon.**
**Après la montée la saison dernière de l'équipe première, c'est au tour cette saison de l'équipe B et C de monter d'une division.**

Le club s'était fixé comme objectif prioritaire pour la saison 2013 2014 la montée de l'équipe B.
Cet objectif est atteint. Mais il a fallu attendre la dernière journée de championnat pour voir les hommes d'Anthony HELARY et de Bruno LE PAGE être sacrés champions de D3 et donc de pouvoir évoluer la saison prochaine en D2.
L'issu de ce championnat s'est décidé au dernier moment pour autant cette équipe a réussi un parcours presque parfait en restant invaincu durant toute l'année et en ne concédant que 5 matchs nuls sur les 22 rencontres disputées.
La joie des joueurs de l'équipe B s'est exprimée lors de la montée en mai dernier.

En ce qui concerne l'équipe C, cette montée en D3 n'était pas forcément prévue, mais au fur et à mesure du déroulement du championnat la JSL a revu son objectif à la hausse tant il y avait de la qualité dans cette équipe.

Pour preuves les protégés de Thierry DUDOIS ont inscrit la bagatelle de 108 buts en 19 rencontres soit une moyenne de 5,6 buts par rencontre. Il est a noté que le meilleur buteur de cette équipe est Bryan LE MOAN qui a poussé 30 fois le cuir dans les buts des équipes adverses.
Cette montée est qualifiée de cerise sur le gâteau par le Président Philippe PERON, car elle va permettre de faire progresser la JSL.
Pour la saison prochaine la JSL ambitionne de créer une équipe D. Avis aux amateurs …
Mais au-delà des résultats sportifs, le président de la JSL souhaite mettre en avant l'état d'esprit imprégnant tout un club. *« Il y a à Lanvollon une super ambiance à laquelle je suis très attaché. Cette saison, tout le monde a joué le jeu. Les joueurs ont manifesté un super état d'esprit. »*

En ce qui concerne les plus jeunes la saison passée a été marquée par la création d'une équipe U15 emmenée par Joël LE MAGOARIEC.
Cette création de cette équipe était essentielle dans la pérennité du club. C'est la première étape du projet qui consiste à faire le lien entre l'école de foot et les seniors.
Cette étape franchie, la JSL va mettre en place la saison prochaine une équipe de U 18, c'est la deuxième étape du projet.
En résumé la JSL se porte à merveille. Pour preuve, le nombre de licenciés ne cesse de progresser depuis quelques années : 230 licenciés pour la saison 2013-2014 et tres certainement 270 la saison prochaine.

# UNION BOULISTE DU LEFF

**Comme chaque année, le 1er concours de « L'Union Bouliste du Leff » s'est déroulé sur 4 jours : les 8, 10, 11 et 12 Mai 2014 sur le parking du stade devant la salle « Armor Argoat » à Lanvollon. Comme chaque année, la météo ne nous a pas épargnés. Malgré les prix attractifs et les nombreux trophées, les boulistes ne se sont pas tous déplacés (cause météo).**

- **Le 8 Mai,** le Challenge « Lucien QUERET » a réuni 21 doublettes.
- **Le 10 Mai,** la doublette a réuni 28 doublettes.
- **Le 11 Mai,** le « Championnat Côtes d'Armor, 21 triplettes
- **Le 12 Mai,** « Pen Us Pen », 51 engagés. Le meilleur joueur sur 4 jours : Mr LEROUX Noël de LANRODEC, licencié à l'UBL.

Le prochain rendez-vous de l'UBL est le 6 Juillet 2014, le « Championnat des Côtes d'Armor » - de 16 ans.

Les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent venir aux entraînements adultes, le mercredi soir à 18 h 30 ou pour les enfants, le samedi matin à 9 h 45 sur le parking du stade à Lanvollon.

Nous vous invitons à vous joindre à nous lors de l'assemblée générale du 5 Octobre 2014 à 9 h30 à la salle « Armor Argoat » à Lanvollon.

**Contact :**
Le Président : Mr QUERET Jacky
8 La Croix Pierre – 22290 TRESSIGNAUX
06 14 28 12 07

# GYM PLEINE FORME

L'Association GYM «PLEINE FORME» de Lanvollon vous accueille pour la rentrée de septembre. C'est une gymnastique douce, accessible à toute personne désireuse de maintenir sa souplesse, entretenir ses articulations et garder la ligne, avec notre dynamique animatrice.
La cotisation annuelle est de 90 euros et les séances ont lieu le mardi de 11 heures à 12 heures à la salle Bernard Locca
(en face de la poste) Une séance de découverte vous est offerte, VENEZ NOMBREUX & NOMBREUSES

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
- Martine THOMAS au 06 89 36 79 00
- Françoise LE GOUSSE au 06 22 26 41 81

# LE CLUB DES CRAQUELINS

**Le Club des Craquelins qui a vu le jour en septembre 2007 rassemble toujours autant d'adhérents. Les activités pratiquées (jeux de sociétés et de cartes et boules bretonnes) ont lieu tous les mercredis dans la salle récréative de l'ancien foyer logement et dans les allées de boules attenantes.**

Le mercredi 8 avril 2014 un concours de boules interclubs a été organisé avec le club de Pléguien et un concours de belote. Une trentaine de boulistes y ont participé et une quarantaine de joueurs de cartes.

Le dimanche 11 Mai 2014 un groupe de 14 personnes s'est rendu aux 11émes Floralies Internationales de NANTES , voyage organisé par les Cars Rouillard. Ces personnes ont été émerveillées par la découverte de cette incontournable manifestation : des hectares de scènes paysagées. Une splendeur !

Le mercredi 21 Mai 2014, comme tous les ans au mois de mai, le Club organisait son buffet campagnard. 55 Personnes y ont participé et une excellente ambiance y a règné tout au long du repas. En cours d'après-midi les joueurs de cartes ont repris leurs activités hebdomadaires et une vingtaine de boulistes ont envahi les allées de boules.Tous les participants étaient très satisfaits de cette agréable journée passée ensemble.

Rappelons que, grâce à ces moments de rencontre, un lien social s'est créé rompant la solitude de beaucoup de personnes isolées.

# L'ASSOCIATION LANVOLLONNAISE DU ROLLER

**L'Association Lanvollonnaise du Roller est une association composée de bénévoles investis, qui y mettent tout leur cœur pour permettre aux enfants de bénéficier d'un accompagnement de qualité dans l'apprentissage du roller.**

Cette année encore le nombre de licenciés a dépassé les 70 pour les enfants et la dizaine d'adultes.
Et cela grâce à Léon, William, Christelle et Josette.
Le bureau et les licenciés tenaient à les remercier très sincèrement pour leur présence auprès des petits comme des grands, pour leur patience et surtout pour leur bonne humeur !!! Merci à vous !!!

Un grand remerciement aussi aux parents qui tout au long de l'année apportent leur contribution aux déplacements et à l'encadrement. Merci à eux !!!

Les cours sont divisés en deux séances le mercredi après-midi pour les enfants (en fonction de l'âge) et le mercredi soir une séance est organisée pour les adultes.
Un bureau composé :
D'une présidente : Laure Le Gall 06/87/25/05/73
D'une secrétaire : Marie-line Caulle
Et d'une trésorière : Christelle De Conceicao, est à votre disposition pour toutes demandes complémentaires.

La cotisation annuelle est de 10€ pour les enfants, 15€ pour les adultes

Alors, venez vite nous retrouver au forum des associations, début septembre, pour préparer la rentrée 2014/2015…

# QI GONG à Lanvollon

- **Tous les mardis de 19h30 à 21H,** à la salle récréative, le cours de Qi Gong permet d'entretenir sa forme physique, de renforcer sa santé, de se détendre, d'apprendre à gérer son stress et ses émotions et de s'épanouir.
- **Le samedi 22 février,** un atelier de 3 heures a rassemblé les pratiquants autour du travail spécifique des énergies du printemps, axé sur les muscles et tendons, le foie, la vision et la gestion de la colère.
- **Samedi 14 juin:** un atelier sur les énergies de l'été, axé sur le coeur, la circulation sanguine, la gestion des émotions et la plénitude du geste accompli.»

FEQGAE
Fédération de Qi Gong et Arts Energétiques

# COMITE ANIMATION LANVOLLON

## LANVOLLON EN FÊTE LES 2 ET 3 AOÛT

Le Comité d'Animation de Lanvollon présidé par Bruno Le Poulard lève le voile sur la programmation 2014 du Lanvollon en Fête.

Les bénévoles du Comité d'Animation ont déniché pour cette nouvelle édition non pas une , mais quatre têtes d'affiche, avec les stars des années 80. Un super plateau donc pour ce Lanvollon en Fête 2014 .

Au total avec la première partie pas moins de cinq heures de spectacle :

### En ouverture du Rock celtique avec le groupe Kalfa

Avec ses musiciens d'origine icaunaise, amoureux de la musique traditionnelle bretonne mais aussi de rock, Kalffa a créé sa propre identité musicale où la tradition se marie à la modernité. L'accordéon et la flûte s'associent à la batterie, aux guitares, à la basse et aux séquences pour emmener le public dans un répertoire festif.
Depuis 2005, Kalffa se distingue avec ses compositions inspirées des légendes celtes, de la mer et du quotidien, et enrichit son répertoire de quelques traditionnels.
Avec «une louche de celte dans un bol de rock bien chaud», Kalffa transporte son public dans un fabuleux voyage où il effleure Merlin, les Korrigans, les dieux de la Mer... Une complicité s'installe, les sirènes s'invitent et envoûtent le public, qui ne résiste plus à danser la gigue, la polka et même l'androck, un andro rock propre à Kalffa.
Plus de 460 concerts en Europe dont Tonnerres de BREST - Irish Guinness Festival de SION (Suisse) - Festival des Filets Bleus de CONCARNEAU - Celtic Night de GELUWE (Belgique) - Festival du chant de marin de PAIMPOL, Festival des Roches Celtiques de SAINT-ETIENNE, Festival des Nuits de Nacre à TULLE... Kalffa a déjà assuré les 1ères parties de Nolwenn Leroy, Gilles Servat, et Soldat Louis, qui parle amicalement du groupe en tant que «nos petits frères»

### Et les vedettes des années 80 ?

- **Pedro Castano** : leader de Los Del Mar interprète de la célèbre Macarena

Ensuite il faudra compter avec :

- **Eve Angeli** : elle interprète début 2000 en inondant les radios de France , Suisse et Belgique avec son tube avant de partir qui se vendra à 600 000 et sera certifié double disque d'or , son deuxième single « Elle » sera disque d'or avec plus de 300000 exemplaires , son premier album « aime moi » sera disque de platine

- **Lio** : Chanteuse, actrice, jurée de la Nouvelle Star et The Voice. Wanda Maria Ribeiro Furtado Tavares de Vasconcelos alias Lio est née le 17 juin 1962 à Mangualde au Portugal. C'est en en 1980 que Wanda décide de se faire appeler Lio. Elle a choisi ce pseudonyme à cause d'un personnage de la bande dessinée Barbarella. Le personnage en question est une petite fille qui emmène partout ses images à elle, indispensables à sa survie. Avec son premier titre, Banana Split, enregistré en 1979, Lio devient une star instantanément. Elle en vend 2 millions d'exemplaires. Tout au long des années 80, le succès ne se dément pas malgré quelques polémiques mais les années 90 vont être plus difficiles en dépit de collaborations avec Etienne Daho et Serge Gainsbourg. Ses plus grands succès : Banana Split et Les brunes comptent pas pour des prunes en musique.

Dernier élément de ce quatuor musical :

- **Jean Luc Lahaye :** Chanteur de variété française, auteur et compositeur, né le 23 décembre 1952 à Paris 10e. Il atteint ses grands succès de chanteur à partir de 1982, et, parallèlement, il devient animateur de télévision en 1986. Ses plus grands titres : Femme que j'aime, Débarquez moi, Papa chanteur, Plus jamais...

Avec ce plateau, forcément , le cru 2014 du Lanvollon en Fête s'annonce prometteur, d'autant que l'événement change de formule , cet été il se déroulera sur 2 jours.

**SAMEDI 2 AOÛT**
**Spectacle à partir de 18H00, place du Stade**

> Prix du spectacle : 15 €, gratuit pour les moins de 10 ans
> billets au secrétariat : 02 96 70 28 62 ou office du tourisme
> Restauration dans l'enceinte du spectacle « Giga Saucisses Frites »

**DIMANCHE 3 AOÛT**
**la quarantième foire aux puces troc – brocante de 8H00 à 19H00 dans la cité lanvollonnaise.**

Le rendez-vous incontournable pour les milliers de chineurs qui déambuleront dans les rues parmi les quelques 800 exposants attendus encore cette année.
Cette grande manifestation attire environ 30 000 visiteurs. Et se place dans les principaux événenents culturels des Côtes d'Armor de 2013 (Cf : Ouest France du 10 et 11 mai 2014)
Entrée gratuite pour les visiteurs, restauration sur place.

**DIMANCHE 7 DÉCEMBRE :**
**Marché de Noël, salle polyvalente.**

# ASSOCIATION KOROLLERIEN LANNON

Quelques nouvelles depuis le dernier bulletin municipal :
Associé au cercle de Tressignaux, Korollerien Lannon a participé au spectacle proposé en mai à la fête du lin à Uzel . Une animation a été assurée en juin lors du vernissage d'une exposition au Gouray.
Comme chaque été, Korollerien Lannon assurera deux animations « Lanvollon en Danse », le mercredi 9 juillet et le mercredi 13 août, en soirée sur la place de l'église.
La reprise des ateliers pour la saison 2014/2015 s'effectuera le mardi 16 septembre pour le cours de danse bretonne « confirmés » et le mercredi 17 septembre, l'après-midi pour le cours de broderie et de 18 H à 19 H pour le cours de danse bretonne « débutants ».

# VOLLEY-CLUB DU LEFF

**Communauté de Communes Lanvollon - Plouha**

**Une saison sans faute ….« de fil » …..**

Les équipes FSGT ont réalisé une saison très satisfaisante en remportant respectivement leur championnat.
L'équipe 2 qui évolue en D3 est assurée de monter en D2 l'année prochaine en finissant première de D3.
L'équipe 1 en D1 termine une nouvelle fois première de son championnat sans avoir connu la défaite ! Ils sont également finalistes de la coupe contre Hillion (match disputé en juin).
L'équipe féminine qui joue en départementale (FFVB) cette année, a remporté tous ses matchs également. Elle finit donc championne du département mais ne pourra accéder à la régionale la saison prochaine en raison du forfait général concédé en début d'année. Les filles participent également à la coupe départementale en mai/juin.

Les jeunes, pour la plupart débutants, ont peu à peu appris les bases de jeu du volley tous les mercredis. Les benjamins et minimes ont participé chacun à leur championnat. Des matchs pas évidents mais toujours joués avec envie et plaisir.

Le volley club du Leff a organisé sa tombola de Pâques et un tournoi familial en avril.
En juillet nous serons présents lors de la brocante à Goudelin, pour une vente de crêpes réalisées sur place.

Volley-Club du Leff – Moulin de Blanchardeau – 22290 LANVOLLON
Tél. : 06.79.57.52.07
Courriel : vcleff@clubeo.com
http://www.vcleff.clubeo.com

# APEL DE LANVOLLON

## ANNEE 2013-2014

Une nouvelle année se termine pour l'équipe de l'APEL de l'école du Sacré-Cœur et du collège Notre Dame.
Le bilan est très satisfaisant pour l'ensemble des manifestations organisées puisqu'elles ont toutes dépassé les résultats des années précédentes.
La vente des sapins a de nouveau rencontré un vif succès avec 120 sapins de Noël de vendus.
L'opération « Vente de brioches » a largement dépassé les objectifs avec plus de 200 brioches de plus que l'an dernier.
La soirée tartiflette a remporté quant à elle un énorme succès. En effet c'est à guichet fermé que la soirée a débuté, suivie d'une belle soirée dansante.
La kermesse prévue le 29 juin promet également une journée joyeuse pour les enfants avec entre autres, les quads, le château gonflable et pour la première fois un manège.
Et enfin, chaque dernier samedi du mois, les collectes de papiers continuent à mobiliser parents, grands-parents mais aussi de nombreuses personnes extérieures aux écoles.
Toute l'équipe remercie parents et enfants pour ces très bons résultats et vous souhaite de très bonnes vacances bien méritées…

# RÉCOMPENSES SPORTIVES

Le vendredi 27 juin 2014, la municipalité a souhaité remettre des récompenses aux sportifs ayant obtenu des titres ou médailles au cours de l'année écoulée. C'est donc une centaine de récompenses qui ont été remises tout au long de la soirée.

Le Maire Arsène NICOLAZIC a ouvert la cérémonie en évoquant les valeurs du sport chez les jeunes et les moins jeunes, insistant aussi sur les bienfaits du sport, il a ensuite laissé la parole à Madame Sandrine NIVET, adjointe aux associations, pour la suite de la soirée.

# INFOS PRATIQUES

## LA SAINT-JEAN 2014

Dans le cadre des festivités de la fête patronale de la Saint-Jean, le comité d'animation a organisé sa 39ème foire aux puces le dimanche 22 juin dans une ambiance traditionnelle de fête foraine.
De très nombreux exposants – habitués ou petits nouveaux - se sont installés dans l'enceinte de la commune sur une longueur impressionnante entre les limites de Tressignaux et Lannebert, cherchant toujours à négocier l'emplacement stratégique très convoité.
Cette édition 2014 n'a pas coupé à la tradition : Il faut admettre qu'une météo plus que favorable a attirée plusieurs milliers de visiteurs à la recherche d'objets insolites faisant ressortir pour les plus anciens des souvenirs d'enfance.
Les bénévoles ont eu le sentiment, une fois de plus, que leur investissement n'a pas été inutile.
Merci aux riverains de ne pas nous tenir rigueur du dérangement causé par cette journée et merci a la municipalité d'avoir su nous apporter son soutien logistique nécessaire mais très apprécié.
Rendez-vous les 2 et 3 août prochain pour « Lanvollon en Fête ».

10+5 ans

**La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014**

*L'État simplifie vos démarches*

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

**L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:**
- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

**Inutile de vous déplacer dans votre mairie**
Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/ http://www.diplomatie.gouv.fr/

## DIVERS OBJETS TROUVES

- Un blouson de fille, hiver, de couleur noire avec capuche fourrure.
- Un sac de sport de marque « Adidas » noir avec un short de basket bleu taille 12 ans
- Un sac de sport de marque « Adidas » noir avec survêtement noir
- Une sacoche noire contenant des objectifs Minolta
- Une paire de lunettes de vue monture couleur violine

## I.R.L. (Indice de référence des loyers)

| Période | Date de parution au Journal Officiel | Indice de référence des loyers | Variation annuelle en % |
|---|---|---|---|
| 1er trimestre 2014 | 18/04/2014 | 125,00 | 0,60% |
| 4e trimestre 2013 | 17/01/2014 | 124,83 | 0,69% |
| 3e trimestre 2013 | 23/10/2013 | 124,66 | 0,90% |
| 2e trimestre 2013 | 16/07/2013 | 124,44 | 1,20% |

## LE BRUIT

**Rappel de l' Arrêté préfectoral du 27 février 1990)**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 19 h 30**
- **les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures**
- **les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

## DANGERS DU SOLEIL : LE MÉLANOME À ÉVITER D'URGENCE

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave. En 2012 il a provoqué 1.672 décès en France et le nombre de cas recensés ne cesse d'augmenter chaque année. Il s'agit d'un cancer agressif qu'il est important de détecter dès le début de son évolution pour laisser un maximum de chances de guérison. Au moindre doute sur l'aspect de la peau, il faut absolument consulter un dermatologue.

Les agriculteurs et toutes les personnes qui travaillent en extérieur sont particulièrement soumis aux risques des cancers de la peau puisqu'ils sont régulièrement exposés au rayonnement solaire.
La MSA d'Armorique, partenaire du syndicat national des dermatologues, vous rappelle qu'il est toutefois possible de diminuer les risques solaires par quelques comportements préventifs :

- éviter le soleil entre 12h et 16h
- se couvrir avec des vêtements, un chapeau et des lunettes de soleil
- utiliser une crème solaire haute protection et en renouveler l'application
- rechercher l'ombre

La protection est particulièrement importante pour les enfants, auxquels il faut apprendre très tôt les réflexes de prévention.

# INFOS PRATIQUES

## TRANSPORT A LA DEMANDE ALLO'TAD

Ce service de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha permettant aux usagers de bénéficier d'un transport collectif (taxi) pour se déplacer à l'intérieur du territoire communautaire sera assuré selon les critères ci-après à partir du 23 août 2014 :

- Le service est réservé aux habitants de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha relevant de l'une au moins des situations suivantes :
- Personnes dépourvues de véhicule ou de permis de conduire
- Personnes dans l'incapacité durable ou temporaire de conduire
- Pour bénéficier du service, les usagers devront s'inscrire préalablement à la mairie ou au siège de la Communauté de Communes. Un exemplaire du règlement intérieur leur sera remis.
- Chaque usager s'engage à ne pas réaliser mensuellement plus de 12 trajets (soit 6 allers-retours).
- Le service Allo'Tad permet d'effectuer deux types de trajets :
- Tout déplacement à l'intérieur du territoire communautaire (2 euros par trajet)
- Pour motif médical uniquement (consultations à l'hôpital ou rendez-vous chez un spécialiste) la desserte des villes de Guingamp et Paimpol à un tarif majoré (3 euros par trajet). Le territoire de Paimpol Goëlo ne sera plus desservi pour un autre motif.

L'inscription au service est gratuite et ne sera à effectuer qu'une seule fois.
Les réservations, annulations ou modifications doivent être transmises par téléphone avant 12H00, la veille du trajet souhaité (ou l'avant-veille en cas de jour férié) à la Centrale de Mobilité des Côtes d'Armor au numéro suivant : 0 810 22 22 22 (prix appel local).
Il est possible pour l'usager d'utiliser Allo'Tad et le réseau Tibus et ce, avec un seul ticket à 2 euros pour un trajet, dit ticket combiné.
Il est impératif d'en faire la demande à la centrale de mobilité lors de la réservation.

## PERMANENCES A VOTRE SERVICE

- **Monsieur Arsène NICOLAZIC,** Maire, le vendredi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous
- **Monsieur Dominique PRIGENT,** 1er adjoint chargé des travaux, de la sécurité et de l'urbanisme, le mardi de 10 h à 12 h.
- **Madame Patricia MARTIN,** 2ème adjointe chargée des affaires scolaires et de la jeunesse, le mercredi 10 h à 12 h.
- **Monsieur Alain SAPIN,** 3ème adjoint chargé des affaires générales du commerce du marché et de la communication, le jeudi de 10 h à 12 h.
- **Monsieur Pascal LACROIX,** 4ème adjoint chargé des finances le samedi matin de 10 h à 12 h.
- **Madame Sandrine NIVET,** 5ème adjointe chargée des affaires sociales et des associations, le vendredi matin de 10 h à 12 h.
- **Mairie**

14 Place du Général de Gaulle
Horaires d'ouverture au public
Du Mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Lundi 14 h à 17 h et le Jeudi 9 h à 12 h
Samedi de 9 h à 12 h
Mairie fermée le lundi matin, le jeudi après-midi et le samedi après-midi.

**Permanence en mairie**
Monsieur ALLAUX Conciliateur de Justice reçoit sur rendez-vous uniquement les 3e lundis de chaque mois

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie**
A partir du 6 avril 2010
Le 1er mercredi de chaque mois un conseiller se placera uniquement sur rendez-vous Il faut appeler impérativement avant le 36.46 pour la prise de rendez-vous

**Office du Tourisme**
- Place du Marché au Blé
- Horaires d'été – Ouverture au public
  Lundi Mardi Jeudi Vendredi
  Samedi 14 h 30 à 18 h 30
  Mercredi matin 10 h à 12h30
  Jeudi et vendredi matin de 9 h 30 à 12 h 30
- A compter du 18 août au 31 août 2014 pas de permanence le mercredi matin
- A compter du 1er septembre 2014 ouverture au public
  Mardi jeudi vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h
  Mercredi 9 h à 12 h

**Bibliothèque**
Place du Marché au Blé
Horaires d'ouverture
Lundi de 11 h à 12 h
Mercredi de 16 h à 18 h
Vendredi et samedi de 10 h à 12 h
Madame MELGUEN
06.89.22.21.58

**Permanences à la Maison du développement et des services publics de Lanvollon au Moulin de Blanchardeau**

**Assistantes sociales de la circonscription de la solidarité départementale de Guingamp / Centre de la solidarité départementale de Lanvollon**
Madame JOUBIN
Madame Florence LELANNO
Tous les rendez-vous sont à prendre à GUINGAMP au Centre Médico Social au 02.96.40.10.30.

**Mission Locale**
Le 3ème jeudi du mois
Madame Isabelle BOUCAUD
sur rendez-vous
Tél : 02.96.40.17.30.

**Parents Assistantes maternelles**
Contact Carine GELARD au 02.96.65.32.61
Espaces Jeux - Le lundi et le jeudi à la maison de la petite enfance

**CIDF (Droits des Femmes)**
02.96.78.47.82 sur rendez-vous
4e mardi de chaque mois de 14 h à 17 h

**Comité Local pour le logement**
Sur Rendez-vous :
02.96.21.21.54.

## POUR VOTRE INFORMATION PERMANENCES EXTERIEURES

**M.S.A (Mutualité Sociale Agricole des Côtes d'Armor)**
Centre de proximité Assistantes Sociales
02.96.40.10.41.

**C.I.C.A.S (Centre d'Information et de Coordination d'Action Sociale. Retraite complémentaire)**
2 A rue Saint-Vincent de Paul
22000 SAINT-BRIEUC
Tél : 0 820 200 075
Du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Uniquement sur rendez-vous
Permanence au Centre Médico-Social de Plouha le 1er vendredi du mois, de 10 h à 11 h 30
Tél : 02.96.20.21.32.

**Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne**
(C.R.A.M.B) Retraite
Place du Champ au Roy
22200 Guingamp
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Uniquement sur rendez-vous au 02.96.44.33.01
Urgences : 0820 209 206

# STOP AUX DEPOTS D'ORDURES SAUVAGES

Depuis quelques temps, il a été constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants à différents endroits (exemples ci-dessous) :

| HORAIRES DECHETTERIES | | | |
|---|---|---|---|
| **Ville** | **Adresse** | **Jours** | **Heures d'ouverture** |
| PLOUHA | Zone du Grand-Etang | Lundi, Mercredi, Samedi | 9H-11H45 / 13H30-17H45 |
| POMMERIT LE VICOMTE | «Pont Doneg» | Lundi, Mercredi, Samedi | 9H-11H45 / 13H30-17H45 |

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes : il y a bien sûr d'abord les nuisances olfactives, les dangers sanitaires et surtout des risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.
Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 (article L541-2 / L541-3 du code de l'environnement et article R635-8 du code pénal). Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

D'une part, nous vous rappelons qu'il y a 5 éco points à votre disposition sur la commune prévus pour les verres - plastiques, emballages cartonnés et papiers. Ils sont situés : Rue de la Gare (face au Crédit Agricole) – rue du Trégor (au niveau du stade) – parking du Super U – sur l'arrière de la résidence An Héol – à proximité de l'entrée de LIDL .
D'autre part, il existe aussi 2 déchetteries pour les déchets verts et les encombrants.

Nous souhaitions informer les auteurs de ces indélicatesses qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

Nous comptons sur vous comme bon citoyen pour reconsidérer ces consignes.

# MIEUX VIVRE A LANVOLLON AVEC NOS ANIMAUX

Vivre en ville avec des animaux nécessite de connaître certaines règles et certains dispositifs.

### Pour mémoire :

Il est interdit de laisser divaguer les animaux dans les rues, sur les places et autres points de voie publique ainsi que dans les parcs et jardins.

> Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse lors des promenades,
> Si votre animal est capturé sur le territoire de la commune, vous devez régler les frais de garde, d'identification (le cas échéant), ainsi qu'une participation forfaitaire aux frais de capture.

### Pour notre sécurité :

> Un chat ou un chien errant peut déclencher un accident de la route (cycliste, piéton, automobile ou autre etc..) il peut également effrayer un enfant ou pire le blesser. D'éventuelles morsures peuvent créer des dommages corporels, voire handicapants. Ils peuvent aussi provoquer des dégâts matériels. Dans tous les cas, le propriétaire ou le responsable occasionnel de l'animal sera susceptible d'être mis en demeure de dédommager financièrement la ou les victimes.

Votre animal de compagnie, s'il est tenu en laisse, est d'autant plus facile à contrôler, à maitriser !

### Pour la salubrité :

> Les déjections sur les voiries et trottoirs, aux abords des habitations, des espaces verts surtout dédiés aux loisirs et autres sont une véritable calamité = nuisances visuelles et olfactives. Les déjections peuvent être porteuses de germes pathogènes.

Si un animal souille le trottoir, son propriétaire est tenu de ramasser les déjections.

### Pour le respect de nos concitoyens :

> Habitants de la commune, personnel communal, possesseur ou pas d'un animal de compagnie, aucun d'entre nous ne peut et ne doit supporter ces nuisances.

### Pensons au bien-être de tous et gardons un œil sur nos bêtes !

Pour information, vous trouverez à votre disposition des distributeurs de sacs pour les déjections canines situés : 1 devant la mairie, 1 à l'angle de l'église et de la place du Martray et 1 entre l'office du tourisme et la bibliothèque.

# COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE LANVOLLON

**Créé en 1977 par Raymond Boizard, maire de Pléguien, le comité cantonal d'entraide est une association loi 1901, à but non lucratif. Il a pour objectif d'accompagner tous les publics( familles, personnes seules, personnes âgées, personnes handicapées, personnes malades...) dans le quotidien à domicile.**

Son intervention se fait sur le canton , c'est à dire pour l'instant, 11 communes : Lanvollon, Pléguien, Tressignaux, Tréguidel, Le Merzer, Pommerit le vicomte, Gommenec'h, Lannebert, Trémeven, Trévérec, Le Faouet.

Cette association comporte quatre services :

- le service d'aide et d'accompagnement à domicile ; 35 personnes, aides à domicile et auxiliaires de vies sociale
- le service de soins infirmier à domicile ; 10 personnes aides-soignantes
- le service de portage de repas ;
- le service de télé-assistance à domicile .

Ces différents services sont assistés d'un service administratif composé de 4 personnes. (cadre comptable et gestion; responsable de secteur; infirmier coordonnateur et assistante administrative chargée de l'accueil).

Les bureaux sont situés au bourg de PLEGUIEN.
Ce service assure un service à l'échelle du territoire du canton, depuis près de 40 ans maintenant dans un souci constant d'aide et de respect des personnes et afin de répondre aux demandes diverses, de respecter l'autonomie des personnes, de garantir leur bien-être et de participer à la continuité de l'aide et du soin.

En tant qu'association, le comité cantonal est géré par un conseil d'administration.
Le Conseil d'administration comprend des représentants élus de l'ensemble des communes (maires, adjoints ou conseillers).
Le bureau comprend 11 membres, représentant toutes les communes.
Lors du Conseil d'administration réunit le 12 mai dernier, et suite aux élections municipales qui ont renouvelé les conseils municipaux, un nouveau bureau a été élu au sein de ce CA, et le bureau exécutif suivant a été ensuite choisi :

- **Présidente :** Marie line QUERO
- **Vices Présidents :** Alain GAUTIER et Arsène NICOLAZIC
- **Trésorière :** Marie Louise COZIC
- **Trésorier adjoint :** Alain ROLLAND
- **Secrétaire :** Marie Claude BOUTOUX
- **Secrétaire adjoint :** Michel LANCIEN
- **Membres du bureau :** Alain HERVIOU ; Sylvie Le VEY ; Jean Paul COLAS ; Daniel BARRET ; Vincent le GUILLOU ; Alexandra PRIGENT

En tant que nouvelle présidente, je tiens tout d'abord à honorer la mémoire de Raymond Boizard, qui a su en 1977 créer ce service d'entraide et fédérer sur ce projet à l'échelle du canton. Je salue aussi les présidents qui se sont succédés pendant près de 40 ans maintenant et l'équipe de maires que nous remplaçons au sein du bureau . Dans une période difficile de l'histoire du comité, ils avaient accepté de prendre la présidence et ont mené à bien une mission de retour à l'équilibre de la structure en lien avec l'ensemble des personnels que je remercie.
Le Comité représente quelques 50 personnes employées et plus de 350 personnes réparties sur tout le territoire qui bénéficient de ce service d'aide et de soins à domicile. Il apparaît donc fondamental de pouvoir pérenniser cette structure, tant en termes de services rendus à la population que d'emplois. Ce sera notre challenge à nous aussi de tout mettre en œuvre pour que cette association importante du territoire puisse continuer sa mission solidaire et sociale dans un climat d'équilibre économique toujours plus complexe. Cela supposera sûrement des évolutions qui devront être étudiées, évaluées et décidées par l'ensemble des maires des communes concernées, en lien avec les personnels. Le but est de pérenniser ce service nécessaire avec un personnel reconnu, qualifié et compétent, et de le maintenir à l'équilibre en ayant toujours à l'esprit le pourquoi de ce comité et sa vocation d'entraide.

Alors n'hésitez pas à vous renseigner et à faire appel aux services du comité cantonal.

Bureau du CCE situé au 62 le bourg
22290 PLEGUIEN
Tel : 02 96 70 02 92
Fax : 02 96 65 32 87

Marie line QUERO
Adjointe au Maire de Pléguien
Présidente du Comité Cantonal de Lanvollon

# LA VACCINATION POUR UNE PROTECTION À VIE

La MSA d'Armorique se mobilise cette année encore pour inciter à la vaccination du plus grand nombre de personnes.
Son objectif est d'aider ses assurés à mieux comprendre les bénéfices individuels et collectifs de la vaccination parce qu'elle reste le seul moyen pour se protéger efficacement et durablement contre les maladies infectieuses.
Aujourd'hui encore de nombreuses épidémies persistent notamment en raison d'une couverture vaccinale insuffisante chez les adolescents et les jeunes adultes.
Face au phénomène de rappels de vaccination oubliés, ou de vaccinations qui n'existaient pas pendant l'enfance, la MSA d'Armorique invite chacun à faire le point sur ses vaccinations et à les mettre à jour si nécessaire. Même si certaines maladies sont devenues plus rares, les microbes qui en sont responsables circulent toujours. Tenir à jour ses vaccins est indispensable pour se protéger soi-même mais aussi l'ensemble de la population.

**Rougeole et méningite : des risques majeurs.**

La vaccination contre la méningite est une priorité en Bretagne où il existe un risque deux fois et demi plus élevé qu'ailleurs de contracter ce virus. Pourtant seulement un jeune de 20 à 24 ans sur dix est vacciné.
Si l'épidémie de rougeole constatée depuis plusieurs années est en recul dans notre région, il est néanmoins important de maintenir la vigilance dans la lutte contre cette maladie pour éviter qu'elle ne se propage à nouveau.
Pour plus d'informations, de nombreuses documentations sont disponibles dans les accueils de la MSA d'Armorique ou sur www.msa-armorique.fr ou parlez-en à votre médecin traitant

# "DES TEMPÊTES ET DES ARBRES"

## MÉTÉO

En Bretagne, le mois de janvier 2014 a été le mois de janvier le plus chaud depuis 1900, ex-æquo avec 1988 et 1936. Le mois de février 2014 a été le mois le plus pluvieux sur la période 1959-2014 avec une pluviométrie plus de deux fois supérieure à la normale. A Lanvollon, l'hiver 2014 a été tout le contraire de l'hiver 2013. L'hiver 2014 a été doux, pluvieux avec de nombreuses tempêtes d'ouest et sud-ouest, tandis que l'hiver 2013 a été froid, plutôt sec avec des vents d'est - nord-est, et cette fraîcheur a duré jusque fin juin.
Rappelons les noms des tempêtes orientées ouest et sud-ouest sur la Bretagne et le nord de l'Europe d'octobre 2013 à février 2014 : la tempête Christian (26-29 octobre 2013), Godehart (3-6 nov), Xaver (5-8 déc) nord de l'Europe, Dirk (23-27 déc), Petra (4-5 fév 2014), Qumaira (6-7 fév), Ruth (8 fév) et Tini (12-13 fév) surtout Grande-Bretagne, Ulla (14-15 fév) la plus violente avec des rafales à plus de 150 km/h sur le Finistère.

## « LETTRE AUX ARBRES »

*Chers arbres,*
*Eole a été particulièrement virulent cet hiver. Vous avez été nombreux à tomber autour de Lanvollon. Les sols détrempés ont entraîné le déracinement de certains de vos grands arbres. Que c'est triste de vous observer à terre ! Certains d'entre vous agonisent longtemps, s'accrochant à la vie par quelques racines restées en terre. Arbres protecteurs, vous servez d'abri et de garde-manger pour les animaux et les hommes. Après vos plus ou moins longues vies, morts, vous êtes encore utiles aux hommes pour la construction de leurs objets et la production de l'énergie. Abandonnés dans la forêt, vous nourrissez encore la terre et certains animaux. Sans vous, la Terre ne serait sans doute pas aussi belle et mystérieuse. Il est certainement plus qu'urgent d'arrêter l'exploitation des forêts primaires pour la protection des espèces animales, végétales et de l'espèce humaine qui en est pourtant la cause. Vous êtes indispensables à l'équilibre de notre atmosphère. Le grand botaniste Francis HALLÉ a réussi à convaincre le cinéaste Luc JACQUET de réaliser un film sur vous « Il était une forêt ». Il s'agit de bouleverser les humains par la beauté de vos forêts, et de faire en sorte d'arrêter le massacre. Malheureusement, elles ont quasiment disparu. Il n'en reste que quelques-unes en montagne. Heureusement pour vous, ces zones d'accès difficile n'intéressent pas les coupeurs de bois. Aujourd'hui, qu'il s'agisse des océans ou des forêts, le problème est le même : « Pour sauver la vie sur Terre, il faut changer notre conception du temps. Nous avons les moyens technologiques d'aller trop vite. S'il n'y a pas d'autocontrôle, il ne restera bientôt plus rien sur Terre ». Il faudrait que les hommes apprennent à « raisonner avec votre temps ». Vous êtes des êtres tellement patients et généreux !*
*Les arbres communiquent entre eux.*
*Des chercheurs en Finlande, aux Etats-Unis et en Afrique du Sud ont montré que les arbres subissant une agression sur l'écorce, les feuilles, les racines ripostent par une synthèse accrue de substances incomestibles, en particulier des tanins allant jusqu'à la mort des herbivores, insectes… Les arbres non seulement se défendent, mais communiquent entre eux par un gaz nommé l'éthylène. En cas de vent, seuls les arbres en aval (par rapport au vent) de l'arbre attaqué, seront prévenus. Plus surprenant encore est l'expérience de Cleve BACKSTER, expert à la CIA, qui a eu l'idée d'attacher les électrodes d'un appareil de mesure aux feuilles d'une plante verte. Il voulait tester les réactions d'une plante au stress. Au moment où il a l'idée de brûler une feuille de la plante, l'appareil s'affole, le tracé du polygraphe prend de l'ampleur. Plusieurs autres expériences démontrent que les plantes, les arbres sont sensibles aux événements, aux émotions et aux intentions humaines se produisant dans l'environnement. Si vous avez de bonnes ou mauvaises intentions en pénétrant dans une forêt, tous les arbres de cette dernière le sauront rapidement. Ce monde féerique ou fantastique de la nature est donc bien réel, même s'il est explicable par la biologie.*
*Si vous voulez mieux comprendre le monde merveilleux de la forêt, je vous conseille de voir les films suivants : « Il était une forêt » de Luc JACQUET et Francis HALLE 2013 – « Amazonia » Histoire d'un petit singe de Thierry RAGOBERT 2013 – « Avatar » science-fiction : une forêt et son peuple de James CAMERON 2009.*

Michel PIERRE

# ETAT CIVIL

FEVRIER>MARS>AVRIL>MAI>JUIN

## Naissances

- BOSCHAT Maxime Lucas, 18 place du Martray, le 12 mars
- LUCO Alex, 19 rue de l'Armor, le 1 avril
- LAURENT Noah, Impasse du Petit Verger, le 20 avril
- MORDELET Gabin Thomas, 3 rue de Kérouël, le 23 avril
- LEGENDRE Louis Gaël, 15 bis rue Sainte-Anne, le 2 mai
- BULUT Eren, 1 rue du Colombier, logement H, le 3 juin
- LOUVET Lya, 4 Venelle du Colombier, le 21 juin
- LE LOUARN Côme, Cléhignaux, le 1er juillet

## Mariage

1 Yvon GOAZIOU et Marie-Pierre LARMET, 18 Cité Bel Air, le 17 mai
2 Stéphane LE TROADEC et Véronique Estelle Marilyne PERROT, 5 rue Park Huellan, Le 28 juin

## Décès

- LAVENANT Marie Thérèse Angèle, 95 ans, veuve de Marcel Yvon GUILY, 16 rue Saint-Yves, le 13 février
- HENRY Anne Marie, 92 ans, veuve de François JANIN, 16 rue Saint-Yves, le 18 février
- BOUETTE Geneviève, 79 ans, épouse de Michel Marcel José François ROPERS, Cléhignaux, le 14 février
- PéRIER Jacques Henri, 87 ans, époux de Yvette Marie-Antoinette CONNAN, 40 rue Fardel, le 25 février
- CARZUNEL Alice Yvonne Elisa, 93 ans, veuve de Jean Louis Augustin LE ROUILLé, 16 rue Saint-Yves, le 7 mars
- THEPAUT Mathilde Marie, 95 ans, veuve de Jean LE BON, 16 rue Saint-Yves, le 21 mars
- LUCO Alex, 1 jour, 19 rue de l'Armor, le 1er avril
- GARRY Claude René, 65 ans, divorcé de Viviane Yvette Marie HUBERT, 4 rue du Leff, le 15 avril
- QUINTIN Anne Marie Françoise, 94 ans, veuve de Eugène TOUZé, 16 rue Saint-Yves, le 17 avril
- LE CORRE Madeleine Marie, 83 ans, veuve de Arsène CHéRITEL, 4 Abbé Vallée, Pavillon, le 8 mai
- PRIGENT Lucien Jean Louis, 78 ans, époux de Anne LE BOLLOCH, 42 rue du Trégor, le 20 juin

# LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

## LE MAIRE

**Arsène NICOLAZIC**

*Permanence en Mairie le vendredi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.*

## LES ADJOINTS

**Dominique PRIGENT**
Adjoint chargé des travaux, de la sécurité et de l'urbanisme.

*Permanence en Mairie le mardi de 10 h à 12 h.*

**Alain SAPIN**
Adjoint chargé du commerce, de la communication et des affaires générales.

*Permanence en Mairie le jeudi de 10 h à 12 h.*

**Patricia MARTIN**
Adjointe chargée de la vie scolaire et de la jeunesse.

*Permanence en Mairie le mercredi de 10 h à 12 h.*

**Pascal LACROIX**
Adjoint chargé des finances, matériels et logiciels informatiques.

*Permanence en Mairie le samedi de 10 h à 12 h.*

**Sandrine NIVET**
Adjointe chargée des affaires sociales et des relations avec les associations.

*Permanence en Mairie le mardi et le vendredi de 10 h à 12 h.*

## LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**Roselyne DESCAMPS**

**Estelle GUYOT**

**Evence LE GOAS**

**Marie-Françoise LIMPALAER**

**Stéphane GOUTIERS**

**Marie-Annick THOMAS**

**Pierre GLO**

**Florence QUATTRIN**

**Christian TRILLA**

**François MORVAN**

**Jocelyne LALLES**

**Monique LE VOGUER**

?